



Assemblée nationale

journal des Débats

Deuxième session – 30^e Législature

Le mardi 28 mai 1974

Vol. 15 - N^o 29

Président: M. Jean-Noël Lavoie

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TABLE DES MATIÈRES

Dépôt de documents	
Tomates de Manseau	823
Questions des députés	
L'hôpital Notre-Dame	823
Usines Angus	824
Camionnage en vrac	825
Inondations	825
Grains de provende	826
Equipements olympiques	827
Coût de la vie	829
Maison Rouyn-Noranda	830
Travaux parlementaires	830
Motion d'ajournement	830
Vote sur la motion d'ajournement	830
Projet de loi no 23 - Budget provisoire	
Commission plénière	831
Ire, 2e et 3e lectures	850
Ajournement	851

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Comptable de l'Assemblée nationale, Québec*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

(Quinze heures six minutes)

M. LAVOIE (président): A l'ordre, messieurs!

Affaires courantes.
 Dépôt de rapports de commissions élues.
 Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
 Présentation de motions non annoncées.
 Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.
 Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Tomates de Manseau

M. TETLEY: M. le Président, j'aimerais déposer, parce que c'est aujourd'hui la journée de la Coopérative de tomates de Manseau, quelques tomates. Je n'en ai pas assez pour les 110 députés mais j'ai une tomate pour vous, M. le Président, une autre pour le premier ministre, une pour le leader parlementaire, une pour le chef de l'Opposition et une pour le chef du parti non reconnu aussi.

LE PRÉSIDENT: Vous m'excuserez mais je les envoie au réfrigérateur.

Questions orales des députés.

QUESTIONS DES DÉPUTÉS

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Chicoutimi.

L'hôpital Notre-Dame

M. BEDARD: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires sociales. Le ministre sait que le conflit qui s'envenime à l'hôpital Notre-Dame prive certains quartiers de Montréal de services de santé. Il ne semble pas que l'on puisse régler le conflit par la négociation, étant donné que chacune des parties s'est retranchée derrière des positions très rigides qui n'ont, à notre avis, aucune mesure avec l'enjeu du départ. Est-ce que le ministre pourrait nous dire comment le ministère voit l'évolution de ce conflit et quelles mesures il entend prendre maintenant que ces efforts pour rapprocher ces parties se sont avérés inefficaces?

M. FORGET: M. le Président, il serait utile, je crois, dans une question qui préoccupe à juste titre l'opinion publique, de donner un exposé sommaire de la situation telle qu'elle nous paraît et, en particulier, de permettre aux

membres de cette Assemblée de prendre connaissance des différents points en litige qui constituent le fond du problème, plutôt que de commencer par un exposé des moyens envisagés par le ministère pour le résoudre.

Il y a dans le fond du litige environ sept problèmes qui ont fait l'objet d'un certain nombre de discussions auxquelles un représentant du ministère des Affaires sociales a participé. Ces points sont les suivants: je les résume brièvement. En premier lieu, le syndicat demande que le nombre de postes actuellement détenus par les préposés au service d'inhalothérapie soit gelé, c'est-à-dire qu'on ne remplace pas les préposés, lors des départs, par des techniciens en inhalothérapie. C'est d'ailleurs, un sujet sur lequel j'ai fait de brefs commentaires la semaine dernière.

En deuxième lieu, le syndicat demande que le prix des stationnements soit plus bas. En troisième lieu le syndicat conteste certaines des décisions du bureau de santé relativement à des certificats de santé donnés qui sont requis lors de congés de maladie. En quatrième lieu, le syndicat conteste des mesures disciplinaires prises contre certains salariés. Le syndicat, en cinquième lieu, reproche à l'employeur d'être intransigeant en matière de libération pour activités syndicales.

D'autre part, le syndicat réclame des services pour le personnel de nuit, pour ce qui est des repas, de la paie et des services de santé. Enfin, le syndicat exige de l'employeur qu'il ne prenne aucune mesure disciplinaire et qu'il ne coupe pas les salaires lors des débrayages.

Relativement à ces positions, la partie patronale a défini sa propre attitude de la manière suivante. Pour ce qui est du problème de l'inhalothérapie, l'employeur convient de ne faire aucune mise à pied, mais de remplacer, au fur et à mesure des départs, les préposés par des techniciens en inhalothérapie formés, comme on le sait, dans les CEGEP, afin d'accroître la qualité des soins.

Deuxièmement, l'employeur a convenu avec le syndicat des conditions de location de stationnements et il est prêt à les mettre en vigueur dès qu'une entente interviendra à cet effet. L'administration, en troisième lieu, est prêt à discuter des décisions prises par le bureau de santé, de manière à évaluer si effectivement les pratiques sont trop restrictives à cet égard, mais on se rappellera que l'on pourrait faire une plainte plutôt générale à l'effet que beaucoup de certificats de complaisance sont délivrés par les services de santé et c'est sans doute un problème qui mériterait discussion.

En quatrième lieu, l'administration déclare ne pouvoir retirer les mesures disciplinaires justifiées envers les salariés mais elle est prête à en discuter. L'employeur est prêt à discuter également des libérations pour fins syndicales et aussi de la mise en place de certains services pour les employés de nuit. Enfin, l'employeur pose comme condition, à toute négociation,

que la partie patronale conserve son droit de prendre des mesures disciplinaires contre les salariés qui refusent de travailler et de ne pas rémunérer les heures non travaillées.

Dans cette situation, il apparaît que, pour l'ensemble de ces sept points de fond que je viens d'énumérer, le ministère des Affaires sociales ne juge pas, actuellement, qu'il doive différer d'opinion avec l'administration. Sur le fond de ces problèmes, nous partageons entièrement le point de vue de l'administration. C'est dans cette lumière qu'il faut envisager la situation actuelle. Autrement dit, rien ne nous permet de déclarer maintenant que le conflit qui existe à Notre-Dame ne puisse pas trouver une solution normalement, par les efforts de l'administration. Nous suivons de près cette situation et nous avons encore espoir qu'elle évolue favorablement.

M. BEDARD (Chicoutimi): Question supplémentaire. Etant donné les difficultés de la partie patronale et de la partie syndicale à s'entendre, est-ce que le ministre envisage la possibilité de nommer un enquêteur spécial en vertu de l'article 128 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, tel que suggéré par un éditorialiste ce matin?

M. FORGET: M. le Président, comme je viens de l'indiquer, rien ne nous permet à l'heure actuelle de croire que le conflit ne peut pas être mené à une fin satisfaisante par les efforts que fait actuellement l'administration. C'est actuellement la position du ministère à cet égard.

M. BEDARD (Chicoutimi): Dernière question supplémentaire. Est-il exact que le conseil d'administration interdit, depuis le début du conflit, aux représentants des usagers et des employés le droit de siéger au conseil d'administration? Si tel est le cas, est-ce que le ministère a fait des pressions pour que cette situation cesse, afin que, tel que c'est leur droit, les représentants dûment élus des usagers et des employés soient représentés au niveau du conseil d'administration, lors des séances?

M. FORGET: M. le Président, non seulement n'y a-t-il pas d'interdiction, à ma connaissance, à la participation des représentants des syndiqués et des usagers au conseil d'administration, mais cette participation a effectivement eu lieu. Evidemment, il faut distinguer les réunions du conseil d'administration lui-même des réunions de comités du conseil d'administration, qui peuvent être convoquées sur des sujets particuliers.

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Lafontaine.

Usines Angus

M. LEGER: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires municipales.

Est-ce que le ministre peut nous dire si, à la date de la commission parlementaire de l'été dernier sur le Village olympique, il savait que le complexe de l'usine Angus allait être relocalisé et qu'un projet avec maquette de ce qui allait le remplacer était pratiquement prêt, puisque la maquette a été déposée un mois plus tard? Sinon, est-ce que le ministre s'était informé auprès du Canadien Pacifique ou de Marathon, filiale immobilière, pour savoir où en étaient ces plans?

M. GOLDBLOOM: M. le Président, je n'étais pas au courant d'autre chose que d'une idée. J'ai pris contact avec les autorités de la compagnie en question qui m'ont parlé de l'idée, mais qui ne m'ont pas présenté de projets et ont indiqué que ce n'était pas possible de faire coïncider un projet possible avec les besoins des Jeux olympiques.

M. LEGER: Une question supplémentaire, M. le Président. Est-ce que le ministre peut confirmer ou infirmer les propos de M. Benoit, porte-parole du Canadien Pacifique qui s'exprimait ce matin à Radio-Canada, disant que les trois niveaux de gouvernement municipal, fédéral et provincial étaient au courant depuis bien longtemps de ces projets de relocalisation?

M. GOLDBLOOM: Dans les termes que je viens de l'exprimer, M. le Président, j'étais au courant de l'idée. J'étais informé que les autorités municipales étaient au courant de l'idée et n'étaient pas totalement d'accord. Pour le fédéral, je ne peux parler. Ce sont les seuls renseignements que je peux donner.

M. LEGER: Une question supplémentaire, M. le Président. Est-il exact qu'une entente de principe est déjà conclue, à cette heure, entre le gouvernement du Québec et les autorités de la ville de Montréal concernant le Village olympique?

M. GOLDBLOOM: Non, M. le Président.

M. LEGER: Peut-être une dernière, M. le Président.

LE PRÉSIDENT: Une dernière.

M. LEGER: Le ministre est-il au courant des efforts récents du maire Drapeau qui fait pression pour que le Canadien Pacifique mette en veilleuse l'annonce en détail du projet Marathon et peut-il nous donner des informations à ce sujet, s'il est au courant?

M. GOLDBLOOM: Je n'en suis pas au courant, M. le Président.

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Beauce-Sud.

Camionnage en vrac

M. ROY: J'aurais une question à poser à l'honorable ministre des Transports relativement à la Loi des transports et au camionnage en vrac.

On me permettra de donner un peu d'explications. Comme on le sait, il y a un règlement qui obligeait tous les propriétaires de camions, tous les camionneurs qui font du transport en vrac à l'intérieur du Québec, à faire une demande de permis avant le 31 décembre.

Est-ce que le ministre a été informé du fait qu'il y aurait certains problèmes pour ce qui a trait au camionnage en vrac interprovincial? Si oui, est-ce que son ministère a l'intention de prendre les dispositions nécessaires afin de corriger cette lacune?

M. MAILLOUX: M. le Président, je viens de recevoir l'avis de la question de l'honorable député de Beauce-Sud en même temps qu'une réponse à sa question. J'imagine que cela concerne le transport en vrac.

L'amendement au règlement no 12 stipulait que le transporteur étranger devait être aussi détenteur d'un permis de transport pour effectuer du transport moyennant rémunération dans la province de Québec. A cet effet, la définition de la "place d'affaires" a évolué pour en faire un endroit où la firme, son représentant, agent autorisé ou procureur peut être contacté par téléphone.

Le transporteur étranger avait jusqu'au 1er juillet pour s'enregistrer. Mais soit que la publicité ait été mal faite ou que les camionneurs soient perturbés par cette exigence de la province de Québec, il arrive que les requêtes ne sont faites qu'en fort petit nombre. En conséquence, nous étudions actuellement la possibilité de reporter la date d'échéance ou encore de suspendre pour un temps l'application stricte de la loi pour permettre à ces transporteurs étrangers de détenir les permis prescrits. Le ministère est en communication avec le Consulat général des Etats-Unis à Montréal sur cette question de façon à en arriver à mieux renseigner les transporteurs étrangers sur les exigences de la loi québécoise.

M. ROY: M. le Président, je remercie le ministre de toutes ces informations. Mais, étant donné tout le problème de l'approvisionnement des usines de sciage qui sont situées près de la frontière américaine et le fait qu'il y a également un certain nombre de propriétaires de camions qui ont investi des sommes de \$60,000 à \$70,000 qui se retrouvent actuellement sans travail à cause de ces exigences, je demanderais à l'honorable ministre s'il serait prêt à annoncer officiellement aujourd'hui qu'il accepte de donner un nouveau délai afin de permettre au ministère d'offrir la possibilité aux camionneurs de demander leurs permis tout en les avisant également de la procédure qu'ils devront suivre

pour obtenir ledit permis? Justement, il y a eu des difficultés pour ce qui a trait aux informations qui ont été données.

M. MAILLOUX: M. le Président, je m'efforcerai de donner une réponse demain.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Johnson.

Très bien, à tout seigneur, tout honneur. L'honorable chef de l'Opposition officielle.

Inondations

M. MORIN: Merci, je vous retourne le compliment, M. le Président. La question suivante est destinée au ministre des Richesses naturelles.

J'aimerais lui demander, au sujet des inondations dans la région de Maniwaki, s'il peut nous dire comment il se fait que les gens de la région n'ont été prévenus du danger — ou de l'imminence du danger — qu'à onze heures le mardi matin, alors qu'en fin de semaine nous avons appris, de la bouche d'un préposé de l'Hydro-Québec, que l'alerte avait été donnée à son ministère dès le lundi matin, de sorte que les habitants de Maniwaki ont perdu 20 heures.

M. MASSE: M. le Président, selon les informations de mon directeur général des eaux, nous avons été avisés que l'Hydro-Québec ouvrirait davantage ses vannes uniquement mardi, dans le courant de la matinée, et non lundi dernier. Evidemment, cela peut changer énormément le sens de la nouvelle de fin de semaine. Je dois dire que mon ministère, dès qu'il a appris cette nouvelle de PHydro-Québec, a communiqué immédiatement avec la protection civile. Je ne puis en dire davantage.

M. MORIN: En supplémentaire, M. le Président. Si je comprends bien, le ministre contredit carrément l'affirmation qui a été faite dans une conférence de presse, à Montréal, par un porte parole de l'Hydro-Québec, M. Jean Villeneuve, à l'effet que l'Hydro-Québec avait donné...

DES VOIX: Question ! Question!

M. MORIN: ... l'alerte dès le lundi matin. C'est bien ce que vous dites?

M. MASSE: Est-ce que vous parlez d'une lettre ou de l'alerte?

M. MORIN: Je parle de l'alerte.

M. MASSE: M. le Président, je n'ai qu'à répéter la réponse que je viens de donner, quitte à vérifier la contradiction entre les propos des gens de PHydro-Québec et de mon directeur général des eaux.

M. MORIN: M. le Président, j'aimerais que le ministre vérifie...

LE PRÉSIDENT: Question, question!

M. MORIN: ... c'est important pour les gens de la région.

DES VOIX: Question!

DES VOIX: Assis!

LE PRÉSIDENT: A l'ordre! A l'ordre, messieurs! Question.

M. MORIN: M. le Président, une question supplémentaire, toujours au sujet des inondations. Est-il exact...

UNE VOIX: Qu'il y a eu de l'eau?

M. MORIN: ... que, selon un poste de télévision de Montréal, on aurait pu donner un avis de quatre jours aux gens de la région de Montréal en ce qui concerne l'arrivée des hautes eaux.

M. MASSE: Est-ce que vous voulez répéter votre question? Je n'ai pas compris.

M. MORIN: Si les députés de la majorité veulent bien, M. le Président, écouter la question que j'ai à poser, le ministre pourra l'entendre.

J'ai demandé au ministre s'il est exact, comme l'a soutenu, en fin de semaine, un poste de télévision montréalais, qu'on aurait pu donner un avis de quatre jours aux gens de la région de Montréal en ce qui concerne l'arrivée des inondations.

M. MASSE: C'est une chose que je peux vérifier mais, selon ma connaissance, il est assuré qu'un avis aussi long était à peu près impossible à donner, du fait de l'imprévisibilité des événements naturels. Mais je vais consulter mes fonctionnaires pour répondre au chef de l'Opposition.

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Johnson.

Grains de provende

M. BOUTIN (Johnson): M. le Président, n'en déplaise au député de Lafontaine, permettez-moi d'adresser ma question à l'honorable ministre de l'Agriculture. Jeudi dernier, j'avais l'occasion de poser une question au ministre de l'Agriculture relativement aux deux programmes définitifs annoncés par le gouvernement fédéral, soit celui relativement aux grains de provende et celui relativement aux subventions aux producteurs de porc. Ma question est la

s suivante: Le ministre pourrait-il nous dire quel sera l'efficacité de ces deux politiques pour les producteurs du Québec?

M. TOUPIN: M. le Président, l'efficacité est difficile à déterminer parce que le programme, concernant la production porcine est applicable au cours d'une année. C'est seulement en 1975, — j'en ignore de façon précise la date — que nous connaîtrons ce que le gouvernement fédéral versera.

Le programme, en gros, est le suivant: Le fédéral est disposé à verser, entre les coûts d'alimentation et le prix de vente, une subvention qui ne devrait pas excéder la différence de \$22.41 les 100 livres. Un exemple: Si un producteur, au cours de cette période, vend ses animaux à \$24.10 et si ça lui coûte \$40.75 pour les alimenter, la différence est de \$16.65. Il recevrait alors une subvention de \$5.76. Si cette différence de \$16.65 était de \$22.41, il ne recevrait pas de subvention. Donc, on ne sait pas ce que ça donnera au cours de l'année. Cela, c'est le premier programme. La seule chose que je puis dire là-dessus, c'est que je ne pense pas que ça puisse donner aux producteurs de porc beaucoup de sécurité.

La deuxième question, en ce qui concerne les provendes, c'est toujours le même problème mais on a évolué depuis déjà deux ans. Cette fois-ci, le ministre responsable accepte ce qu'on appelle l'accès libre, c'est-à-dire que tout acheteur canadien, de quelque province qu'il soit, pourrait, d'après ce que nous avons comme information, acheter sur les marchés de l'Ouest.

Néanmoins, le contrôle du transport demeurerait entre les mains de la Commission canadienne du blé de telle sorte que si nous achetons et si nous n'avons pas les moyens de transporter, cela ne règle rien au problème. Le troisième aspect, c'est qu'il est question dans cette politique qu'une subvention soit versée pour des produits finis, alors il ne servirait encore à rien aux producteurs de l'Est d'acheter à des prix moindres si, par ailleurs, on subventionne les produits finis de l'Ouest en direction de l'Est.

Ce sont présentement les informations que nous avons; comme vous pouvez le constater, c'est nettement trop imprécis, on ne peut pas à ce moment-ci, quant à nous en tout cas, soutenir que cette politique est bonne ou pas. Ce que nous pouvons, par ailleurs affirmer, c'est qu'au moins un des éléments sur lesquels nous avons insisté, c'est-à-dire l'accès libre, il est accordé mais il s'agit de savoir maintenant ce que le contrôle du transport viendra faire soit pour annihiler ou rendre plus actif cet élément plus positif d'accès libre au marché.

M. ROY: Question additionnelle, M. le Président. Je demanderais au ministre de l'Agriculture s'il peut nous informer, pour le bénéfice des producteurs du Québec, à quel endroit devront s'adresser les producteurs qui désirent bénéficier de ce genre de subvention?

M. TOUPIN: M. le Président, comme je le disais tantôt, les producteurs n'ont à s'adresser à personne. Le programme a été annoncé il y a deux semaines, ou une semaine, je pense, et il entrera en vigueur seulement en avril 1975, je pense. Alors, tant et aussi longtemps que cette période n'est pas traversée, aucun producteur — je parle du Québec — ne peut faire une demande, et d'ailleurs aucun producteur du Québec ne saura, au fond, exactement ce qu'il touchera.

M. ROY: M. le Président, une autre question additionnelle, si on me le permet. Est-ce qu'il s'agit d'une politique exclusivement fédérale ou d'une politique fédérale-provinciale?

M. TOUPIN: C'est une politique exclusivement fédérale, celle dont je viens de parler.

M. ROY: Ah! bon, comme ça nous venons d'avoir une annonce fédérale, à l'Assemblée nationale?

M. SAMSON: Sur les élections fédérales.

LE PRESIDENT: L'honorable député...

M. TOUPIN: M. le Président, la dernière intervention du député...

M. ROY: J'ai bien expliqué, il s'agit tout simplement d'une politique fédérale qui est annoncée à l'Assemblée nationale du Québec.

M. TOUPIN: M. le Président...

M. ROY: Dans le cadre des élections.

M. TOUPIN: M. le Président...

M. ROY: Dans le cadre des élections fédérales.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! ... A l'ordre!

M. TOUPIN: M. le Président, je me permets une précision...

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. TOUPIN: J'ai l'impression, M. le Président, d'avoir seulement répondu à une question qui m'a été posée la semaine dernière me demandant les impressions du ministère sur une politique fédérale. C'est ça, je pense? Le député de Johnson m'avait posé la question et je lui avais dit: Donnez-moi deux ou trois jours, je vais analyser la politique et, après, je donnerai des informations. Ce sont ces informations que je donne aujourd'hui. Et remarquez bien, je ne veux pas faire de la politique sous quelque forme que ce soit, je vais aller plus loin que ça: si j'étais producteur de porc, je serais nettement insatisfait d'un programme comme celui-là.

M. ROY: M. le Président, le ministre n'a pas à faire de l'interprétation et à donner des opinions personnelles à ce sujet. J'ai dit tout simplement et je demande encore au ministre...

LE PRESIDENT: A l'ordre!

M. ROY: ... qui vient de nous déclarer: Les cultivateurs ne pourront s'adresser à personne.

LE PRESIDENT: A l'ordre! ... A l'ordre!

M. ROY: Non seulement...

LE PRESIDENT: A l'ordre! Avez-vous une question?

M. ROY: Oui, j'ai une question. Je demande au ministre qui me semble si bien renseigné de nous dire — de façon qu'on puisse répondre aux agriculteurs — comment et quand ils pourront bénéficier de cette subvention?

LE PRESIDENT: On a répondu à cela, je crois.

M. TOUPIN: Je l'ai dit au député de Beauce-Sud tantôt, ce n'est pas avant l'an prochain, en 1975, qu'on pourra savoir ce que les producteurs de porc pourront recevoir, en vertu de cette politique. La politique provinciale, elle, c'est une autre chose, on l'a annoncée déjà, il y a deux mois, et il y a un budget de quelque \$4.5 millions disponibles.

LE PRESIDENT: L'honorable...

M. ROY: Annonce fédérale.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! L'honorable député de Lafontaine.

M. LEGER: M. le Président, ma question s'adresse au ministre d'Etat au conseil exécutif, qui représente le gouvernement au sous-comité du COJO:..

UNE VOIX: Question.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. LEGER: Vous voulez savoir à qui je pose la question? Pouvez-vous dire à qui je pose la question?

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! La question, s'il vous plaît.

Equipements olympiques

M. LEGER: Je l'adresse au ministre d'Etat au Conseil exécutif qui représente le gouvernement provincial au sous-comité du COJO responsable des aspects financiers. Ma question est la suivante: Je voudrais savoir du ministre s'il a

été informé de l'intention du maire Drapeau de changer la procédure de l'attribution des contrats pour les équipements olympiques, de façon à éviter les soumissions publiques. Est-ce qu'il est au courant de cette intention et est-ce qu'il a été consulté là-dessus?

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. LALONDE: M. le Président, j'aimerais d'abord préciser que le comité...

LE PRESIDENT: Est-ce qu'il s'agit de la compétence — j'aimerais avoir un éclaircissement — provinciale dans cette question?

M. BOURASSA: C'est parce que le député de Lafontaine veut poser toutes les questions. On dirait que c'est lui le nouveau leader du Parti québécois.

M. LEGER: Une question de privilège, M. le Président. Un point d'ordre, plutôt. La question que je pose s'adresse au ministre responsable devant l'Assemblée nationale des affaires du COJO, où on a un représentant, selon les affirmations faites par le premier ministre il y a quinze jours. Ma question a été formulée, j'attends la réponse du ministre.

M. LALONDE: M. le Président, il est d'abord inexact de décrire le comité auquel se réfère le député de Lafontaine comme un sous-comité du COJO. En fait, c'est un comité qui a été créé conjointement par le gouvernement provincial et la ville de Montréal il y a à peu près un peu plus d'un an. C'est un comité dont la charge est de surveiller les dépenses et les revenus relatifs à la tenue des Jeux olympiques de 1976. Pour répondre à la question du député de Lafontaine, en effet, nous avons été mis au courant de façon formelle, hier, non pas de l'intention du maire Drapeau, mais de la décision du comité exécutif de la ville de Montréal d'adopter une formule différente de la formule habituelle des appels d'offres pour la construction des installations olympiques.

J'ai reçu ce matin le texte de cette recommandation du comité exécutif au conseil municipal dont l'assemblée sera tenue jeudi matin, je crois, et j'ai l'intention d'examiner cette question avec les autres membres du comité de surveillance d'ici quelques jours.

M. LEGER: Une question supplémentaire, M. le Président. Est-ce que le ministre, qui est au courant maintenant, est d'accord sur cette façon de fonctionner?

LE PRESIDENT: A l'ordre!

M. LALONDE: Je viens...

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. LALONDE: Je viens de répondre, je

pense, au député de Lafontaine. Je peux répéter que j'allais consulter les autres membres du comité. Nous sommes cinq et la décision sera annoncée en temps et lieu.

M. LEGER: Une question supplémentaire, M. le Président. Etant donné que les autres membres du comité ne sont pas tous du gouvernement provincial, je demande l'opinion de celui qui est responsable à l'Assemblée nationale sur une question où les Québécois auront à défrayer les coûts par la suite.

M. HARDY: M. le Président, j'invoque le règlement.

LE PRESIDENT: A l'ordre! Question de règlement.

M. HARDY: M. le Président, j'invoque le règlement. Le député de Lafontaine devrait peut-être faire moins de communiqués de presse et lire son règlement pour savoir qu'on n'a pas le droit d'émettre d'opinion sur une question.

M. GOLDBLOOM: M. le Président, si je...

LE PRESIDENT: L'honorable ministre...

M. GOLDBLOOM: ... peux ajouter aux réponses données par le ministre d'Etat au Conseil exécutif, l'article 107 de la charte de la ville de Montréal se lit comme suit:

"Sauf les dispositions de l'article 108 (l'article 108 ne s'applique pas parce qu'il s'agit de la responsabilité du comité exécutif de faire exécuter des travaux à la journée) le comité exécutif doit demander des soumissions dans tous les cas où la dépense à encourir excède \$10,000, à moins d'en être dispensé par le conseil à la suite d'une recommandation du directeur du service intéressé et d'un rapport du comité exécutif". C'est clairement une responsabilité municipale, M. le Président.

M. LEGER: Question supplémentaire, M. le Président.

LE PRESIDENT: Dernière.

M. LEGER: Le ministre d'Etat peut-il nous dire de quelle façon...

M. BOURASSA: Les autres députés... vont être jaloux.

M. LEGER: ... il peut surveiller les dépenses, dont le gouvernement provincial sera, par la suite, saisi à cause des déficits possibles, et empêcher, du fait qu'il est membre du comité, une hémorragie des dépenses dont le gouvernement provincial peut avoir, par la suite, à défrayer les conséquences?

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. LALONDE: Je comprends mal la question du député de Lafontaine.

M. LEGER: Je vais répéter, M. le Président. Le ministre me dit qu'il a comme fonctions d'être membre d'un comité représentant le gouvernement provincial, entre autres, pour surveiller les revenus et les dépenses. C'est un exemple que je lui ai donné. Comment peut-il dire maintenant qu'il peut surveiller et aussi empêcher une hémorragie de dépenses qui, par la suite, sera soldée par un déficit dont le provincial devra payer les conséquences?

M. LALONDE: Je pense la question hypothétique mais je vais essayer quand même d'y répondre. L'hémorragie, c'est justement l'hypothèse que le comité ou le gouvernement voulait éviter lorsqu'il a formé ce comité conjointement avec la ville de Montréal. De quelle façon on le fait? On a tenu jusqu'à maintenant une quarantaine de réunions depuis que le comité a commencé son travail en avril de l'année dernière et en ayant des rapports quasi constants, en se servant aussi des services de professionnels qui sont à peu près tous des fonctionnaires du gouvernement mais qui sont assignés à cette question-là. Nous espérons pouvoir empêcher des dépenses inutiles ou des dépenses somptuaires ou des dépenses qui feraient que les prévisions budgétaires seraient dépassées.

M. LEGER: Avez-vous les pouvoirs pour cela?

LE PRESIDENT: A l'ordre!

M. LEGER: En avez-vous les pouvoirs?

LE PRESIDENT: L'honorable député de Charlesbourg.

Coût de la vie

M. HARVEY (Charlesbourg): M. le Président, ma question s'adresserait soit au premier ministre ou au ministre de la Fonction publique. Elle a trait à l'augmentation du coût de la vie, et cela donne suite à une rencontre qui a eu lieu antérieurement entre les trois chefs syndicaux et qui intéresserait, en particulier...

LE PRESIDENT: Question.

M. HARVEY (Charlesbourg): ... les membres de la Fonction publique du Québec puisque cela vise en même temps l'intérêt d'un de leurs représentants syndicaux, le président de la Fonction publique du Québec.

UNE VOIX: Question.

M. HARVEY (Charlesbourg): Ma question est la suivante, M. le Président. Le premier

ministre — puisque les quatre chefs syndicaux sont dans l'attente d'une réponse sur la position du gouvernement face à l'augmentation du coût de la vie — ou le ministre de la Fonction publique est-il en mesure ou sera-t-il en mesure de donner la politique du gouvernement en matière d'augmentation du coût de la vie à l'égard des employés de la Fonction publique et parapublique.

M. BOURASSA: Je félicite le député de sa question, ça fait trois semaines que j'attends une question du député de Maisonneuve sur ce sujet.

M. HARVEY (Charlesbourg): M. le Président, je m'excuse, de mon côté, de ne pas avoir prévenu le premier ministre.

M. BOURASSA: Il m'a l'air pas trop heureux de la prise de position du député de Lafontaine en fin de semaine, comme quoi toute la période des questions...

M. LEGER: Répondez à la question. C'est une question sérieuse, avez-vous dit, répondez à la question.

M. MORIN: De toute façon, vous avez sans doute demandé au député de vous poser la question; alors, répondez-y.

M. BOURASSA: Voulez-vous que je vous parle de votre formule, de votre budget linguistique? Des 70,000 enfants francophones qui peuvent aller dans le secteur anglophone, selon votre formule?

LE PRESIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre! A l'ordre!

M. BOURASSA: C'est ça que vous voulez proposer?

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. CHARRON: Vous n'êtes pas moins fanfaron que la semaine passée.

M. BOURASSA: Sortez-le, votre budget linguistique, comme l'autre, vous allez voir ce qu'on fait.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! A l'ordre, s'il vous plaît!

M. BOURASSA: M. le Président, j'ai parlé ce matin avec le président de la CSN, M. Marcel Pepin, et je lui ai dit: Il est possible qu'il y ait une rencontre entre des fonctionnaires et un comité technique à part des trois centrales syndicales. Nous examinons quelles mesures peuvent être prises. Déjà dans la convention collective, il y a des mesures extrêmement importantes pour combattre le coût de la vie. Je

n'ai pas à répéter les sommes qui seront déboursées, des sommes additionnelles qui vont être déboursées sans augmenter les impôts, quelque \$200 millions additionnels pour les employés des secteurs public et parapublic. Il est question de voir s'il est possible d'avancer le versement des montants; selon les conventions collectives, si elles sont interprétées strictement, les sommes ne devraient être déboursées qu'à l'automne. Nous examinons, en interprétant les conventions collectives d'une manière un peu moins stricte, sans rouvrir les conventions collectives, s'il n'y aurait pas lieu d'avancer le versement d'une partie du montant au cours des prochaines semaines.

D'ici quelques jours, probablement au début de la semaine prochaine, le gouvernement sera en mesure de faire connaître sa politique pour venir en aide aux salariés des secteurs public et parapublic.

LE PRESIDENT: Dernière question, l'honorable député de Rouyn-Noranda.

Maison Rouyn-Noranda

M. SAMSON: M. le Président, j'adresserai ma question à l'honorable ministre des Affaires sociales, concernant le conflit entre la direction de la Maison Rouyn-Noranda et neuf professeurs qui ont été congédiés. Le ministre m'a dit en réponse à une de mes questions qu'une enquête serait faite sur le sujet. Nous avons eu des informations à l'effet que les enquêteurs se seraient rendus rencontrer le directeur de la Maison Rouyn-Noranda seulement, ils n'auraient pas rencontré d'autres personnes que lui. Suite à des questions posées la semaine dernière au ministre d'Etat aux Affaires sociales, qui n'est pas avec nous aujourd'hui, il m'a semblé que l'enquête se poursuivrait et qu'on irait interroger d'autres personnes. Est-ce que le ministre est en mesure de nous dire si c'est fondé, s'il a eu vraiment un rapport à l'effet que l'enquête sera complétée?

M. FORGET: M. le Président, nous avons été saisis en effet de cette question et nous nous efforçons, dans ce cas comme dans les autres, de produire une enquête complète. J'attends un rapport incessamment. Il me fera plaisir d'en faire état dès qu'il sera entre mes mains.

M. SAMSON: M. le Président, est-ce que le ministre est en mesure de confirmer s'il est vrai que, dans un premier temps, les enquêteurs n'ont pas cru bon de communiquer avec toutes les personnes intéressées dans ce conflit?

M. FORGET: M. le Président, je ne peux que réitérer ce que je viens de dire. Je n'ai pas encore reçu le rapport en question. Je l'attends incessamment. A ce moment, je serai en mesure de faire les commentaires et de répondre à des questions plus détaillées.

LE PRESIDENT: Affaires du jour.

Travaux parlementaires

M. LEVESQUE: M. le Président, la commission de l'éducation, des affaires culturelles et des communications se réunit immédiatement au salon rouge pour poursuivre l'étude des crédits du ministère des Affaires culturelles. A la salle 91-A, la commission du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration poursuivra l'étude des crédits du ministère de l'Immigration. Quant à la commission des finances, des comptes publics et du revenu, elle poursuivra l'étude des crédits du ministère des Finances et ceux du Conseil du trésor à la salle 81-A après que nous aurons disposé ici en commission plénière, de l'étude du projet de loi no 23, relativement aux crédits provisoires.

LE PRESIDENT: Il y aurait lieu de faire une motion, je crois.

M. LEVESQUE: Ce soir également, mais enfin. D'accord.

Motion d'ajournement

LE PRESIDENT: Est-ce que cette motion est adoptée?

M. BURNS: Vote enregistré, M. le Président, s'il vous plaît.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. LEVESQUE: Je termine ma motion dans ce cas-là, parce que je pense bien que ce serait nécessaire d'avoir la même autorisation pour ce soir. Alors, je vais continuer ma lecture, si on me le permet.

Ce soir, de 20 heures à 23 heures, au salon rouge, crédits des Affaires culturelles; à la salle 81-A, crédits des Finances et du Conseil du trésor, à condition évidemment que nous ayons terminé notre travail ici, en Chambre, relativement au bill 23; salle 91-A, crédits de l'Immigration, s'ils n'ont pas été adoptés auparavant.

Demain matin — je suis aussi bien de le mentionner immédiatement — de dix heures à midi, au salon rouge, crédits des Affaires culturelles; à la salle 81-A, crédits du ministère des Richesses naturelles. Je pense bien que ce sera le menu pour demain.

LE PRESIDENT: Qu'on appelle les députés.

Vote sur la motion d'ajournement

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

Que ceux qui sont en faveur de cette motion pour la tenue des séances des différentes commissions veuillent bien se lever s'il vous plaît.

LE SECRETAIRE ADJOINT: MM. Bourassa, Levesque, Parent (Hull), Mailloux, Choquette, Garneau, Lalonde, Lachapelle, Berthiaume, Goldbloom, Quenneville, Hardy, Tetley, Drummond, Bienvenue, Forget, Massé, Harvey (Jonquière), Vaillancourt, Arsenault, Houde (Fabre), Giasson, Perreault, Fortier, Bacon, Blank, Lamontagne, Bédard (Montmorency), Saint-Hilaire, Brisson, Cornellier, Houde (Limoilou), Lafrance, Pilote, Saint-Germain, Picard, Gratton, Gallienne, Assad, Carpentier, Dionne, Faucher, Marchand, Harvey (Charlesbourg), Pelletier, Shanks, Springate, Pepin, Beauregard, Bellemare, Bérard, Bonnier, Boudreault, Boutin (Johnson), Chagnon, Leduc, Caron, Ciaccia, Côté, Déom, Déziel, Dufour, Harvey (Dubuc), Lachance, Lapointe, Lecours, Malépart, Malouin, Massicotte, Mercier, Pagé, Picotte, Sylvain, Tardif, Vallières, Verreault, Morin, Burns, Léger, Charron, Bédard (Chicoutimi), Samson, Roy.

LE SECRETAIRE: Pour: 83.
Contre: 0.

LE PRESIDENT: La motion est adoptée.

Projet de loi no 23

Budget provisoire

Commission plénière

LE PRESIDENT: La motion? L'honorable ministre des Finances propose la formation de la commission plénière. Cette motion est-elle adoptée?

Adopté.

L'honorable député de Saint-Louis.

M. BLANK (président de la commission plénière): A l'ordre, messieurs!
Messieurs, s'il vous plaît!
Le député de Saint-Jacques.

M. CHARRON : M. le Président, je m'en voudrais de ne pas profiter de cette occasion que nous offre l'étude des crédits provisoires pour aborder un sujet que nous avons dû traiter, la semaine dernière, dans le cadre très limitatif de la période des questions, avec très peu de chances de faire valoir des opinions et surtout de commenter la réponse qui nous avait été fournie à cette occasion. Si la Chambre avait siégé à ses heures régulières, avec son règlement régulier, nul doute qu'à la suite de la réponse insatisfaisante — c'est le moins que je puisse dire — que m'avait donnée le ministre de l'Education à cette occasion, j'aurais bénéficié de ce que le règlement me permet de faire, à la fin d'une séance, et je vous aurais demandé de convoquer un minidébat où le ministre aurait certainement eu à reformuler une réponse que je juge inadéquate autant pour moi que pour la population concernée.

M. le Président, je veux aborder, avec vous, cet après-midi, la question de l'Institut de marine de Rimouski.

La semaine dernière — puis-je vous le rappeler — mon collègue, le député de Saguenay avait posé une question très précise au ministre de l'Education lui demandant s'il avait finalement pris une décision quant à l'avenir de l'Institut de marine, le ministre de l'Education avait répondu: Non. Au même instant, bénéficiant d'une question additionnelle, je lui faisais remarquer que ce même ministre de l'Education qui répond à mon collègue de Saguenay qu'il n'a pas pris de décision est le même homme qui a autorisé, dans un plan révisé des investissements des collèges l'enseignement général et professionnel pour l'exercice financier 1973/74, la somme de \$4,230,000 pour l'établissement d'un institut maritime à Québec qui serait relié au CEGEP François-Xavier-Garneau. Devant la confusion des chiffres que je lui apportais, et l'autre élément étant qu'un appel d'offre par le même CEGEP François-Xavier-Garneau a paru dans le journal *Le Soleil* de Québec, le 10 mai dernier, pour l'achat ou la location d'un bateau-école, le ministre de l'Education n'a pas voulu répondre à ces arguments et, prétextant momentanément l'absence du député de Rimouski à l'Assemblée nationale, n'a pas voulu compléter cette réponse. Moi, je ne veux pas profiter de l'absence du ministre de l'Education cet après-midi, qui devrait être ici normalement comme tous les membres du cabinet, c'est sa responsabilité. Mais je suis heureux d'avoir avec moi le député de Rimouski que nous entendons probablement dans ce débat.

Si nous soulevons cette question de l'Institut de marine de Rimouski, c'est qu'elle est importante. Bien sûr, un ministère de l'Education peut, à certaines occasions, prendre des responsabilités et des décisions dont la rigueur de l'application peut être mise en doute. Bien sûr, tout le monde en conviendra. Mais lorsqu'on s'attaque — et c'est véritablement le mot qu'il faut employer — à une institution que toute une population régionale du Québec réclame, qu'elle a édiflée, dont elle a profité et, je dois dire, avec laquelle elle a travaillé pour lui assurer une qualité indéniable dans son rayonnement, même international, je crois que c'est prendre des responsabilités démesurées.

Actuellement, l'Institut de marine de Rimouski fait l'objet de discussions, dit-on, au sein du ministère de l'Education. Plusieurs groupes représentant les divers éléments de la société régionale du Bas-du-Fleuve, de Rimouski en particulier, ont déjà pris position, unanimement, M. le Président, à moins que je ne me trompe. Mais, selon toutes les informations, dans tous les dossiers que nous avons eus sur cette question, unanimement, la population réclame le retrait de cet arrêté en conseil de 1971 qui a graduellement amené l'Institut de marine à Québec, et surtout la révocation de cette décision du ministre de l'Education d'ac-

cordier au CEGEP Garneau \$4,230,000 pour achever l'implantation de l'institut à Québec plutôt qu'à Rimouski.

Je n'ai pas à vous faire valoir toutes les raisons qui militent en faveur de Rimouski plutôt que Québec; ne serait-ce que son emplacement, ne serait-ce que son importance dans la vie économique régionale, ne serait-ce également que l'accueil que la population a toujours réservé à cet Institut maritime dans cette région, qui ne se compare en rien à l'anonymat et à la faiblesse d'implantation que connaîtrait un pareil Institut maritime dans la région de la capitale nationale des Québécois.

Mais, plus que cela, M. le Président, la décision que se trouve à corroborer le ministre de l'Éducation est une décision néfaste au développement régional, contrairement à tous les "sparages" et à toutes les promesses que nous a faites le gouvernement sur cette question. Puis-je vous souligner simplement, cette demande répétée d'un organisme comme la Chambre de commerce de Rimouski, qui a communiqué dans une lettre dont j'ai copie avec le premier ministre du Québec...

M. BOURASSA: Le député est avec les chambres de commerce, il est avec John Diefenbaker; il change de clientèle.

LE PRESIDENT (M. Blank): A l'ordre!

M. BURNS: M. le Président, qu'il attende, le premier ministre; il répondra comme tout le monde, après.

M. CHARRON: Je suis content, au fond, M. le Président, de cette intervention traditionnelle du premier ministre dans le débat. Je suis content, parce que la population de Rimouski, par son député qui assiste aux travaux cet après-midi, saura que, quand on aborde ce genre de question publiquement à l'Assemblée nationale, c'est le genre d'intervention qu'on reçoit du premier ministre. Je ne le sais pas, mais, si le député de Rimouski a fait des démarches en privé auprès de son chef de parti ou du ministre de l'Éducation, qui est membre du même parti que lui, il aura probablement reçu le même genre de réponse enfantine que celle que vient de nous fournir le chef du gouvernement sur cette question. La Chambre de commerce de Rimouski...

M. BOURASSA: Une question de privilège. Ne parlez pas d'enfant, s'il vous plaît.

M. CHARRON: ... a déjà demandé au premier ministre, dans un dossier fort bien documenté, de prendre en considération tout l'impact régional que signifierait l'application de l'arrêté en conseil de 1971. Bien sûr, probablement que le premier ministre a fait à cette occasion ce qu'il faut sur l'ensemble des problèmes. Il écoute, d'une oreille distraite, il fait

semblant de partager les points de vue. Il laisse aller la galère, M. le Président. La galère...

M. BOURASSA: On a adopté 400 lois depuis quatre ans.

M. CHARRON: ... de l'éducation, elle est actuellement dirigée, M. le Président, par un homme qui a mal informé la Chambre la semaine dernière. Je n'ose dire qu'il a menti, M. le Président, j'ai trop peur de vos sanctions, mais je dis simplement que le ministre de l'Éducation a trompé la Chambre la semaine dernière. Allez-y.

M. BOURASSA: J'invoque le règlement. M. le Président, le député a le droit de soulever le problème. On est ici pour l'écouter, mais je pense bien qu'on n'a pas de leçon à recevoir du député de Saint-Jacques pour la décentralisation au Québec. Mais le député laisse entendre que le ministre de l'Éducation a menti.

LE PRESIDENT (M. Blank): A l'ordre! A l'ordre!

M. BURNS: Voyons donc! Il a dit qu'il a mal informé la Chambre.

LE PRESIDENT (M. Blank): A l'ordre! Pas de question de règlement. Le député de Saint-Jacques.

M. CHARRON: Vous ne me prendrez pas là-dedans. Je me suis fait prendre.

M. LEVESQUE: Le premier ministre a le droit d'invoquer le règlement.

LE PRESIDENT (M. Blank): Il n'a pas invoqué le règlement.

M. LEVESQUE: Bien oui, il a invoqué le règlement.

M. BOURASSA: Non, si le député veut faire des excuses, si le député est prêt à faire des excuses, on va l'écouter.

LE PRESIDENT (M. Blank): A l'ordre! Je n'ai pas trouvé les propos du député de Saint-Jacques antiparlementaires encore.

M. LEVESQUE: C'est une mise en garde.

M. CHARRON: M. le Président, le premier ministre a été informé depuis quelque temps du problème qui concerne tous les citoyens du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, de la rive nord, à l'effet que l'Institut de marine, fondé à Rimouski, en 1944, est l'objet, depuis quelques années, d'un démembrement progressif, lequel a résulté en un déménagement à Québec de plusieurs services pédagogiques et administratifs.

Je signale également au premier ministre, que son ministre a mal informé la Chambre la semaine dernière ou, il s'agit d'une administration plutôt curieuse des fonds publics et là le premier ministre, qui est soucieux de cette administration, pourra peut-être me répondre.

M. BOURASSA: Cinq budgets sans augmentation de taxes.

M. CHARRON: Mais comment pouvez-vous expliquer qu'un ministre affirme en réponse à une question: Non, M. le Président, il n'y a pas de décision finale de prise quant au déménagement de l'Institut de marine de Rimouski à Québec et qu'en même temps le même ministre fasse voter des crédits au ministère de l'Éducation, que nous avons adoptés où, dans un partage des sommes au niveau des collèges d'enseignement général et professionnel, il est bien dit que le CEGEP François-Xavier-Garneau de Québec bénéficiera pour l'année financière 1974/75, de \$4,230,000 en vue de l'établissement d'un Institut de marine à Québec? Si la décision n'est pas prise — je suis obligé de prendre la parole du ministre de l'Éducation — alors, quelle est cette administration des fonds publics qui fait qu'au cours de la présente année on dépensera pour l'installer à Québec \$4,230,000, alors qu'on n'est même pas sûr que l'Institut de marine va partir de Rimouski pour s'en venir à Québec?

Il y a une incohérence qui laisse soupçonner le mensonge dans la réponse qu'a fournie le ministre de l'Éducation à mes questions et à celles du député de Saguenay, la semaine dernière. Alors, qu'on m'explique comment il se fait que le CEGEP François-Xavier-Garneau a été autorisé à faire paraître dans le journal *Le Soleil*, il y a deux semaines, un appel d'offres pour l'achat ou la location d'un bateau-école, si ce n'est pas le CEGEP François-Xavier-Garneau qui a maintenant la responsabilité de l'Institut de marine.

M. BOURASSA: Le ministre a donné des explications là-dessus, la semaine dernière.

M. CHARRON: Non, il n'a pas donné d'explications.

M. BOURASSA: Le ministre a expliqué...

M. CHARRON: Vous répondrez à mes questions au cours du débat, si vous voulez.

M. BOURASSA: Je dois m'absenter dans quelques secondes, mais je voulais écouter si le député était sérieux dans ses représentations sur ce problème-là. On s'y intéresse, nous aussi, de notre côté.

M. CHARRON: Est-ce que vous ne trouvez pas les faits que je viens de vous donner suffisamment révélateurs d'un point d'interro-

gation qu'on peut poser sur ce genre de décisions?

M. BOURASSA: Ah, si le député...

M. CHARRON: Comment le premier ministre...

M. BOURASSA: ... parle d'un point d'interrogation, plutôt que d'un mensonge, disons qu'on peut l'écouter, mais, tantôt, il parlait de mensonges et de contradictions.

M. CHARRON: ... peut-il expliquer qu'un ministre présumément responsable... Je suis obligé de donner ce qualificatif au député de L'Acadie, qui est à la tête du ministère de l'Éducation, le règlement me l'impose; mais je peux avoir mon opinion sur son degré de responsabilité.

M. BOURASSA: Il a fait ses preuves.

M. CHARRON: Oui, il a fait ses preuves et vous allez voir qu'il va les faire encore au cours des prochaines semaines.

M. BOURASSA: Voulez-vous qu'on en parle...

M. CHARRON: Mais peu importe.

M. BOURASSA: ... de votre programme du Parti québécois?

M. CHARRON: Peu importe.

M. MORIN: A l'ordre, M. le Président, s'il vous plaît!

M. BOURASSA: Double discrimination.

M. CHARRON: Peu importe. Comment le ministre et le premier ministre peuvent-ils soutenir, face à la population de Rimouski et, cet après-midi, face à son représentant à l'Assemblée nationale, qu'il n'y a pas de décision de prise quant au déménagement progressif de l'Institut de marine de Rimouski, quand le même ministre a autorisé le CEGEP François-Xavier-Garneau à se mettre à la recherche d'un bateau-école pour donner cet enseignement et quand il a autorisé le ministre...

M. BOURASSA: M. le Président, je vais répliquer juste deux secondes, si le député me le permet. Ce que le ministre a dit, la semaine dernière...

M. CHARRON: Vous répondrez. M. le Président...

M. MORIN: M. le Président...

M. CHARRON: ... je pense que...

M. BOURASSA: Juste pour répondre au député.

M. CHARRON: ... le règlement s'applique autant au premier ministre.

LE PRESIDENT (M. Blank): A l'ordre, à l'ordre!

M. BOURASSA: Je veux clarifier.

M. CHARRON: Vous clarifierez après.

M. BOURASSA: Le député va être satisfait.

LE PRESIDENT (M. Blank): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. BOURASSA: Le ministre a dit qu'il y avait une révision.

LE PRESIDENT (M. Blank): A l'ordre! Je rappelle le premier ministre à l'ordre, s'il vous plaît.

M. BOURASSA: Il y avait une révision.

LE PRESIDENT (M. Blank): A l'ordre!

M. CHARRON: Vous pouvez l'expulser, lui aussi, M. le Président, si vous voulez.

LE PRESIDENT (M. Blank): Vous pourrez répondre immédiatement après.

M. LEVESQUE: M. le Président, il y a une certaine latitude en commission qu'on n'a pas à l'Assemblée.

M. CHARRON: Oui, bien sûr.

M. LEVESQUE: J'espère, M. le Président, que vous ne serez pas d'une rigueur telle que vous dépasseriez même l'esprit et la lettre du règlement.

M. BOURASSA: Je veux éclairer le député.

LE PRESIDENT (M. Blank): La commission plénière est une période de questions. Quand le député a posé une question, le premier ministre a répondu. Maintenant, il ne pose pas de question.

M. BOURASSA: Je voudrais lui donner une réponse, s'il me le permet. Le ministre, la semaine dernière, si je me souviens bien, a dit qu'il y avait une révision, quelles que soient les décisions qui avaient pu être prises, qui était faite actuellement. Je crois que le député discute tout simplement d'une façon complètement inexacte. Le ministre a dit qu'il était en train de réviser une décision qui avait été prise; c'est cela le problème. Je n'accuse pas le député d'être malhonnête, mais je trouve que c'est

injuste de sa part de dire que le ministre a menti ou a mal informé la Chambre quand il a tout simplement dit que la décision qui avait été prise était l'objet d'une révision actuellement.

Je ne sais pas si le député est satisfait de ma réponse, je l'espère.

M. CHARRON: Oui, je vais l'accepter pour autant que ce soit votre dernière réponse et puis que vous n'interveniez plus à nouveau. J'ai une réponse du premier ministre, M. le Président; elle est aussi faible que je l'avais prévu. Je me permets simplement...

M. BOURASSA: Cela m'aurait étonné que le député me félicite.

M. CHARRON: ... de reprendre encore une fois les arguments. Est-ce que vous considérez les gens de Rimouski comme des gens qu'on va emplir aussi facilement que cela? Allez-vous faire croire aux gens du Bas-du-Fleuve, à ceux de Rimouski en particulier, à tous ceux qui travaillent pour la conservation de cet Institut de marine...

M. BOURASSA: De la petite politique.

M. CHARRON: ... que vous êtes en train...

M. BOURASSA: Des larmes de crocodile.

M. CHARRON: ... de réviser une décision, quand vous nous avez fait voter, ici à l'Assemblée nationale, des crédits qui dotent le CEGEP François-Xavier-Gameau de cet Institut de marine?

M. BOURASSA: Des larmes de crocodile.

M. CHARRON: Quelle image d'administration publique allez-vous offrir à ces citoyens?

M. BOURASSA: On peut réviser des décisions, ça se fait.

M. MORIN: M. le Président, est-ce que le député de Paragon pourrait laisser le député de Saint-Jacques parler, s'il vous plaît?

M. BOURASSA: On pourrait tellement vous répondre facilement, mais on ne le fera pas.

M. MORIN: Taisez-vous et écoutez-le.

M. CHARRON: Je dois dire, M. le Président, que toutes les interventions et les interruptions du premier ministre, même avec toute la latitude qu'on a en commission plénière, retardent les travaux de la commission des affaires culturelles et bloquent les travaux législatifs et se trouvent à allonger les sessions.

M. le Président, si ce qu'il y a à la base de l'information fournie par le ministre de l'Educa-

tion, la semaine dernière, n'est pas un mensonge, c'est une conception des Québécois de Rimouski comme étant des gens qu'on peut emplir très facilement. Mais ces gens ont déjà tenu leur bout sur la question, le tiennent encore, je crois, et ne sauraient accepter la réponse du premier ministre comme étant: Nous sommes à réviser une décision, quand déjà l'Assemblée et le CEGEP François-Xavier-Garneau ont été autorisés à faire des démarches dans le sens contraire.

M. BOURASSA: Il ne comprend rien.

M. CHARRON: D'ailleurs, ce démembrement est déjà en cours. Plusieurs des services pédagogiques sont maintenant donnés dans la ville de Québec. Ce qu'il reste à savoir maintenant, et ce que la population de Rimouski a le droit de savoir, c'est ce qu'il adviendra de cette décision. Qu'on le lui dise clairement, que le gouvernement n'ait pas peur de prendre ses responsabilités. Il l'a mis dans le budget. Il a autorisé le CEGEP François-Xavier-Garneau à prendre des responsabilités; qu'on aille maintenant dire à la population du Bas du Fleuve que l'Institut de marine, si elle l'a, elle ne le gardera pas, que le gouvernement a décidé de déménager cet institut à Québec, et qu'on cesse de faire prendre aux gens de Rimouski des vessies pour des lanternes, M. le Président.

Il est trop important, dans le respect de ces populations, de ne pas leur offrir des mirages comme le ministre de l'Éducation a essayé de le faire, la semaine dernière. Pour notre part, nous joignons probablement au député de Rimouski lui-même, comme à toute la population du Bas du Fleuve, non seulement allons-nous déplorer une décision qui n'a aucune justification dans le cadre actuel, tellement le service et l'accueil par la population du Bas du Fleuve avaient été excellents depuis le début de l'existence de cet Institut de marine, mais nous allons déplorer en même temps que ce gouvernement n'ait pas le courage d'annoncer ses décisions à la population du Bas du Fleuve, préférant tromper les faits, mentir, je dirais, à la Chambre, la semaine dernière, lorsqu'on a appris la décision en cours.

Est-ce que le premier ministre est prêt à refaire le même jeu de passe-passe qu'avait fait le ministre de l'Éducation — ce que je n'appellerai pas mentir à la Chambre — et à répéter une fois de plus que la décision est encore en cours quand tous les chiffres au budget prouvent exactement le contraire?

Voilà donc, M. le Président, ce que j'avais à signaler lors de l'étude de ces crédits, parce qu'il me semble essentiel de remettre les choses telles qu'elles sont, même si elles sont largement à l'encontre des intérêts de la population du Bas du Fleuve.

LE PRÉSIDENT (M. Blank): L'honorable député de Rimouski.

M. SAINT-HILAIRE: M. le Président, je ne

m'attendais pas à intervenir dans le débat, cet après-midi, concernant l'Institut de marine de Rimouski. Cependant, il me fait extrêmement plaisir d'intervenir, étant donné que mon collègue, le député de Saint-Jacques, a fait une intervention en ce sens. Il y a peut-être un point sûr, dès le début, que j'aimerais clarifier. Je crois que depuis que j'ai été élu député de Rimouski, j'ai été capable de prendre mes propres responsabilités et que j'ai défendu les intérêts de mon comté, ayant eu l'occasion, à deux reprises, en cette Chambre, de discuter de la question de l'Institut de marine.

Il est un fait certain — vous vous en souvenez probablement — c'est que j'ai même dit en cette Chambre que si je n'obtenais pas gain de cause pour l'Institut de marine de Rimouski j'exigerais la convocation d'une commission parlementaire pour faire toute la lumière possible en ce qui concerne cet institut.

A ce jour, j'ai eu des rencontres nombreuses avec le ministre de l'Éducation concernant la situation de l'Institut de marine de Rimouski. Je puis vous dire que les réponses qu'a données le ministre — j'en prends sa parole — sont exactes, puisqu'il m'a donné la certitude, il y a une semaine, que le cas était encore à l'étude. Je le comprends parfaitement, et je n'ai pas relevé le montant de \$4,200,000 dans le budget du CEGEP François-Xavier-Garneau. Si je ne l'ai pas fait, c'est justement que sachant pertinemment bien qu'un arrêté en conseil existe depuis 1971, le ministre de l'Éducation, ayant à prendre une décision, que ce soit pour Rimouski ou Québec, devait inclure un montant pour la construction, l'agrandissement ou quoi que ce soit pour l'Institut de marine.

Je ne crois pas que le ministre aurait pu placer ce montant de \$4,200,000 à d'autres endroits qu'au CEGEP Garneau étant donné qu'effectivement il existe un arrêté en conseil en ce sens.

Mes interventions visaient à ce que cet arrêté en conseil soit modifié pour y replacer l'Institut de marine à Rimouski. Il y a eu, effectivement, des appels d'offres — cela, je l'ai dit dans mon comté — concernant la location d'un bateau pour les élèves de l'Institut de marine. Je crois bien que cela a été demandé après les pressions que j'ai effectuées auprès du ministre de l'Éducation parce que le CEGEP Garneau, je crois, avait outrepassé ses pouvoirs en donnant un contrat négocié, pour un montant de \$1,480,000 à une entreprise pour la location d'un bateau sur une période de cinq ans et cela pour 20 étudiants, ce qui totalisait une dépense de \$15,000 par étudiant, à une compagnie qui s'appelait Messabec, dont les principaux actionnaires étaient Cogemar et à laquelle — je l'ai déjà dit en cette Chambre et je puis le répéter ici — nous, de Rimouski, avions fait une intervention en prétextant — nous sommes toujours du même avis puisque les nouvelles de Radio-Canada n'ont pas été démenties jusqu'à présent — que le directeur de l'Institut maritime du Québec, M. Turcotte, était un des principaux

actionnaires de la compagnie, sous un nom caché ou quelle que soit la façon.

Suite à mon intervention, le ministre de l'Éducation a exigé que le CEGEP Garneau fasse un appel d'offres public pour effectivement satisfaire la demande et ceci pour la location d'un navire. Je me suis permis, jusqu'à présent, de faire venir cet appel d'offres et j'attends l'entrée des soumissions pour analyser totalement si réellement il va y avoir connivence entre les marins de M. Turcotte et M. Turcotte lui-même quant à l'obtention ou à la location du bateau. Je ne voudrais pas que la province — que l'Institut de marine soit à Rimouski ou à Québec — soit pénalisée.

Il existe un fait. C'est que la population Rimouskoise se débat à l'heure actuelle pour conserver chez elle un institut de marine qui a été créé de toutes pièces, qui a été imaginé, même, de toutes pièces par des Rimouskois. Je n'ai pas abandonné la lutte et, dernièrement, j'ai demandé encore au ministre de l'Éducation quand il était prêt à recevoir la délégation rimouskoise, la chambre de commerce en tête, pour discuter finalement du problème de l'Institut de marine.

Mais pour faire un court résumé ici, en cette Chambre, et je l'ai dit publiquement à la télévision rimouskoise, de cette situation, que j'appellerais pour le moment déplorable, il existe un fait: l'Institut de marine a été fondé à Rimouski pour des Rimouskois, il y a 30 ans, et a donné un enseignement valable dans les conditions où il se trouvait.

L'institut de marine a eu le désavantage, à un moment donné, d'avoir un capitaine qui s'appelait le capitaine Brie, qui était marié à une Anglaise qui détestait, à ce moment-là, la région rimouskoise. De ce fait, elle a essayé de convaincre son mari qu'il était préférable que l'Institut de marine soit situé dans une région qu'elle préférerait plus que Rimouski. Alors, le processus de décentralisation de l'Institut de marine a commencé comme souvent la centralisation commence: par une femme!

Vers les années 1966... Combien ai-je de temps pour parler, M. le Président?

LE PRÉSIDENT (M. Blank): Il vous reste cinq minutes. Allez.

M. SAINT-HILAIRE: Vers les années 1966, un dénommé Turcotte a été nommé directeur des enseignements maritimes du Québec. À partir de là, le processus et tout ce que je pourrais appeler pour le moment les manigances ont été faites par ce M. Turcotte, qui a monté un dossier de toutes pièces pour enlever à Rimouski l'Institut de marine. Je dis "monté un dossier de toutes pièces". Si vous relevez le dossier, vous allez vous apercevoir que lors de la formation d'une commission d'enquête, pour justement déterminer la valeur de l'Institut de marine à Rimouski ou dans un autre centre de la province, vous remarquez qu'à ce comité, il n'y avait qu'une ou deux personnes de la région

pouvant défendre les intérêts de la région et, à ce moment-là, je pense que Rimouski, de par le rapport, avait perdu à l'avance.

Cependant, en 1971, il y a eu effectivement un arrêté en conseil dont la population de Rimouski, à ce moment-là, n'a peut-être pas pu juger de l'importance. Pour répondre effectivement à un communiqué qui a été émis, je pense, en fin de semaine, par le ministre des Finances, concernant cet arrêté en conseil de 1971, il est déplorable de dire que la population rimouskoise, en 1971, ne s'est pas occupée de ses affaires.

Je pense que, si la population rimouskoise avait été mise réellement au courant des faits et gestes posés par le gouvernement, elle aurait probablement réagi de la même façon qu'elle le fait présentement.

Je ne voudrais pas que la question de l'Institut de marine fasse en sorte que l'on démotive les gens de toute une région. Je pense que la bataille que Rimouski livre, à l'heure actuelle, est une bataille de survie, survie pour son Institut de marine mais aussi une survie pour tout le Bas-du-Fleuve. Les gestes qui seront posés feront que la population rimouskoise sera à l'avenir motivée à travailler pour son développement, ou elle se laissera aller vers une dépravation, étant donné qu'elle continuera de dire ce qu'elle a déjà dit dans le passé: On se fait encore voler quelque chose.

Vous savez, je suis obligé, un peu, de rattacher l'Institut de marine à la question des traversiers. À un certain moment, nous avions des traversiers entre la rive nord et la rive sud et, par toutes sortes de combines, nous en sommes venus à perdre — et cela, ce n'est pas la faute du gouvernement mais c'est la faute de l'entreprise privée — ce que nous avons gagné. Lorsque nous avons eu le Manic, exploité par le gouvernement, encore là, suite à des pressions, Rimouski est tombée encore à l'eau en ce qui regarde les traversiers. À ce moment-là, on a dit: Cela ne nous donne rien de nous battre, nous perdons toujours tout.

Pour le député de Rimouski, à l'heure actuelle, la bataille entreprise pour la conservation de l'Institut de marine chez lui est une bataille de motivation pour toute la population.

Je puis assurer cette Chambre que personnellement — je l'ai dit dans deux discours — je vais continuer à me battre jusqu'au bout pour cet Institut de marine. Soyez assurés que la population rimouskoise entend bien faire valoir ses droits dans ce domaine.

Il demeure un fait certain, c'est que, suite au nouveau regroupement des maires de toutes les municipalités de l'Est du Québec, la population de tout l'Est du Québec a résolument décidé d'essayer de conserver chez elle ce qu'elle a maintenant et de continuer à bâtir. Je demande à mon gouvernement de penser que toute cette population, qui se bat à travers mille difficultés, depuis de nombreuses années, veut se suffire à elle-même et elle se forme, à l'heure actuelle, toutes sortes de comités pour ce faire.

Vous avez eu encore un exemple frappant, en fin de semaine. Une Conférence municipale de l'Est du Québec a été créée — la première au Québec — et je pense que toute la province de Québec aura les yeux tournés vers cette conférence municipale, comme le disait si bien le ministre des Affaires municipales. Je pense que les yeux de la province de Québec seront tournés vers elle. Mais, si elle a été formée, c'est justement en vue de pouvoir défendre intégralement les intérêts de notre région.

Je ne voudrais pas prétendre que même l'Association des capitaines ou l'Association des marins, qui font de fortes pressions, elles aussi, pour pouvoir amener à Québec cet Institut de marine, a peut-être beaucoup trop d'intérêts, pour intervenir dans ce débat étant donné que, d'après les renseignements que j'ai obtenus...

M. ROY: M. le Président, je me dois d'invoquer le règlement. Je regrette, je ne voudrais pas être désagréable à l'endroit de mon collègue de Rimouski, mais je dois vous signaler que nous n'avons pas encore quorum.

M. LEDUC: Nous avons quorum.

M. ROY: Nous ne l'avons pas au moment où je l'ai signalé.

LE PRÉSIDENT (M. Blank): D'accord. Le député de Rimouski peut continuer.

M. SAINT-HILAIRE: Je disais que l'Association des marins et l'Association des capitaines devraient se tenir en dehors de ce débat au lieu d'essayer d'influencer, comme elles le font à l'heure actuelle, des décisions qui à mon avis ne sont pas encore prises. D'après les renseignements que j'ai à l'heure actuelle, je puis conclure que plusieurs de ces capitaines détiennent des parts importantes, sans que leur nom apparaisse, dans plusieurs navires qui font affaires avec le gouvernement et il est préférable pour eux d'essayer de tout contrôler ici à Québec.

C'est regrettable, j'aurais aimé avoir mon dossier au complet devant moi pour pouvoir encore là exposer le cas plus savamment et défendre encore plus éloquemment ma ville ainsi que toute la région du Bas-du-Fleuve. Cependant, devant l'intervention du député de Saint-Jacques, je me voyais dans l'obligation d'intervenir pour montrer aux gens de mon comté et principalement aux gens de ma ville que, personnellement, en tant que député en cette Chambre, je vais continuer à défendre leurs intérêts, tant et aussi longtemps que je serai debout dans cette Chambre.

Il reste un fait qui est certain, je n'ai aucune objection, si la chose en vient là, à discuter de tout ce phénomène de transplantation de l'Institut maritime, devant une commission parlementaire où une multitude de témoins pourraient être entendus. Je pourrais formuler une liste de

témoins qui en auraient beaucoup à nous dire sur tous les rapports qui ont eu lieu entre 1966 et 1971 et principalement tripotés, manigancés, prenez le terme que vous désirez, par le capitaine Turcotte.

Je trouve très malvenue l'intervention de ce capitaine, en fin de semaine dans les journaux. Je pense que dans le débat actuel, comme directeur de l'enseignement maritime au Québec, il aurait dû avoir la dignité de se taire.

Je n'ai rien d'autre à ajouter sauf que je compte bien, à nouveau, rencontrer le ministre de l'Éducation, le premier ministre même. J'espère que Rimouski gardera chez elle son Institut de marine qu'elle a bâti de toutes pièces parce que c'était une innovation au Canada et dont on fête aujourd'hui le 30e anniversaire.

Je compte sur l'appui de mes collègues de cette Chambre pour m'aider à conserver à Rimouski son Institut de marine, son épanouissement, l'épanouissement de tout le Bas-du-Fleuve, et je ne crois pas qu'il puisse servir à un épanouissement aussi grand pour une ville comme Québec.

Il ne faudrait pas non plus oublier que, dès le départ de Rimouski, sa destination n'était pas Québec à ce moment-là, c'était Lévis-Lauzon. Mais, dû à certaines discussions ultérieures, il fut dirigé vers Québec. Beaucoup des points discutés à ce moment-là étaient à l'effet qu'il était préférable que l'Institut de marine se trouve situé près d'un grand port de mer, près des chantiers maritimes, etc. Je pense que ces arguments ne valent pas, principalement l'argument des chantiers maritimes. Selon des informations que j'ai eues, on a fait une seule visite industrielle aux chantiers de la Davie Shipbuilding à Lévis et on leur a dit que c'était beaucoup trop dangereux de recevoir les étudiants et qu'il était préférable de s'en abstenir.

Comme l'enseignement maritime a extrêmement changé et qu'aujourd'hui on enseigne quatre mois en école, quatre autres mois sur le bateau et qu'on alterne de cette façon, je pense que ces arguments ne sont plus valables. Les autres arguments à l'effet qu'il serait beaucoup plus difficile de recruter du personnel à Rimouski qu'à Québec, sont tout aussi faux. Aujourd'hui, Rimouski est dotée d'une université, dotée aussi d'un centre d'océanographie qui se rapporte aux sciences maritimes — je pense que si on peut avoir des professeurs de valeur universitaire, on peut facilement trouver des professeurs au niveau collégial. Tous ces arguments qui, peut-être, étaient valables lors de la demande de transfert en 1971, ne le sont plus aujourd'hui, à mon avis, et j'ai toutes les raisons de croire que peu importe la situation de l'Institut de marine, il a sa place, ses avantages. Il y a certains désavantages, c'est sûr, de l'avoir à Rimouski mais il y a aussi certains désavantages de l'avoir à Québec.

Quant au grand port de mer, Rimouski détient, à l'heure actuelle, deux ports de mer assez importants, soit celui de Pointe-au-Père où

il y a des investissements de \$10 millions qui seront continués et agrandis par l'Université du Québec dans ses études océanographiques.

Je pense que les arguments qu'on a tenté d'invoquer en 1971 ne valent plus aujourd'hui; je suis convaincu que tous mes collègues de cette Chambre comprendront pourquoi Rimouski mène cette bataille. Je l'ai dit et je tiens à le répéter avant de terminer: si je suis debout aujourd'hui, c'est pour essayer de motiver une population de 30,000 âmes qui, chaque année, a ses difficultés, et doit se battre à cause de son éloignement. Et si, comme nous l'avons si bien prêché à travers les années, notre gouvernement est pour la décentralisation, je pense que ce sera à ce moment-ci le temps de prouver que nous sommes effectivement pour cette décentralisation.

Vous savez, il est assez difficile d'au moins garder ce que l'on a chez nous, nous sommes tellement obligés de nous battre pour amener de nouvelles choses — choses que nous faisons — que je trouve notre population grandiose dans ce domaine. Il faudrait au moins que tout ce que possède le Bas-du-Fleuve y reste. Je parlais tout à l'heure — vous m'excuserez de chevaucher pour la simple et bonne raison que, je l'ai dit tout à l'heure, je ne m'attendais pas à intervenir cet après-midi concernant l'Institut de marine — des chantiers maritimes. Il est même question, à l'heure actuelle — je pense que mon collègue Gérard-D. Levesque pourrait confirmer ou mon collègue Saint-Pierre — de louer le chantier maritime de Paspébiac à l'entreprise D. Verreault, des Méchins, parce que le chantier appartient au gouvernement, et je pense qu'il serait de beaucoup préférable pour les étudiants d'aller visiter ces petits chantiers maritimes pour parfaire leurs connaissances maritimes.

Je vais terminer, M. le Président, je m'excuse. Il reste encore à Rimouski quelque chose à l'heure actuelle, et je compte bien que cette Chambre, à un certain moment, prendra les investissements nécessaires promis au CEGEP Garneau et laissera à Rimouski son Institut de marine et transférera ces montants-là à Rimouski.

LE PRESIDENT (M. Blank): Le député de Taillon.

M. LEDUC: M. le Président, je voudrais profiter de quelques instants mis à ma disposition à l'occasion de l'étude des crédits provisoires pour souhaiter la bienvenue à un groupe d'étudiants d'une commission scolaire de mon comté, les étudiants de la ville de Saint-Hubert. Et avant que vous me rappeliez à l'ordre, je m'assois, mais je félicite quand même les professeurs de leur initiative.

M. ROY: M. le Président...

LE PRESIDENT (M. Blank): J'avais donné la parole au chef de l'Opposition.

M. MORIN: M. le Président, le débat sur les crédits anticipés me donne l'occasion de revenir sur une question de la plus haute importance pour le développement du Québec, question qui a fait l'objet de débats déjà dans cette Chambre et sur laquelle j'ai eu l'occasion d'interroger à plusieurs reprises le ministre des Richesses naturelles. Il s'agit de l'exploitation de l'amiante, particulièrement dans la région de l'Estrie.

L'amiante, vous le savez peut-être, se situe au second rang parmi les productions minérales du Québec. Elle vient après le cuivre et elle représente 21 p.c. de la valeur de la production minérale québécoise. De plus, le Québec bénéficie d'une position nettement avantageuse sur le plan mondial puisqu'il est le premier producteur dans ce domaine de l'amiante. Sa production équivalait en 1969, d'après les statistiques qui nous sont fournies par les divers ministères, à 39 p.c. de la production mondiale.

Si l'on exclut l'Union soviétique, qui vient au second rang, et la Chine, ces deux pays se révélant n'être point des compétiteurs aussi acharnés qu'ils pourraient l'être dans le domaine de la production et de l'exportation de l'amiante, la production québécoise équivalait à 63 p.c. de la production mondiale. En 1969, 78 p.c. du volume d'amiante importé par les Etats-Unis provenait du Québec.

Les Québécois tirent malheureusement très peu de bénéfices de cette situation tout à fait privilégiée. Les sept entreprises qui font l'exploitation des gisements sont toutes étrangères, la plupart étant américaines. Selon les données du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année 1966, moins de 2 p.c. du minerai extrait des mines québécoises, pour une valeur de \$2,722,000 sur une production d'une valeur totale de \$144,402,000, était transformé sur place, et je ne pense pas que ce pourcentage ait été modifié sensiblement depuis cette époque.

Ce résultat concorde assez bien avec la conclusion d'une étude récente du ministère des Richesses naturelles, étude qui aurait dû être rendue publique, mais qui est parvenue au public à la suite d'une fuite en mars 1973. Selon ce rapport, pour la période de 1947 à 1969, seulement 2 p.c. à 5 p.c. de nos expéditions d'amiante ont été acheminées vers le Québec, vers les industries québécoises ou les autres provinces canadiennes pour y être transformées en produits manufacturés.

Selon ce même rapport, le Québec alimente à 85 p.c. environ les Etats-Unis en matière d'amiante. Les usines américaines de transformation créent de la sorte 22,000 emplois tandis qu'au Québec seulement 1,225 personnes trouvent de l'emploi dans l'industrie de la transformation des produits de l'amiante.

C'est qu'en effet, M. le Président, ce n'est pas l'extraction des minéraux qui crée le plus d'emplois, c'est leur transformation. Un pays qui se veut prospère doit d'abord et avant tout développer son industrie secondaire. L'amiante est bien l'un des domaines où nous avons été le plus négligents. Le Québec exportait ces années

dernières 98 p.c. de sa production minérale d'amiante pour un montant d'environ \$142 millions. Les exportations québécoises de produits à base d'amiante comme, par exemple, les garnitures de freins, les revêtements de tuyaux, les tissus, les vêtements divers, tout cela avait une valeur, à la sortie de l'usine, de \$14,000,000, soit un montant à peine supérieur à la valeur des produits d'amiante qui sont consommés ici même au Québec, pour une valeur de \$10 millions environ.

L'industrie de transformation a donc très peu profité aux Québécois. Elle a très peu profité du statut quasi monopolistique du Québec comme premier producteur d'amiante dans le monde.

Devant cette situation, beaucoup de Québécois s'interrogent, et pas seulement au sein de l'Opposition ou au sein du Parti québécois, sur les moyens de reprendre en main cette richesse ou, à tout le moins, d'en tirer une rente économique plus convenable, plus conforme à l'intérêt de la collectivité. L'un des organismes qui s'est penché sur cette question avec le plus d'acuité est le Conseil régional de développement de l'Estrie. C'est dans l'Estrie, comme vous le savez, M. le Président, que se trouvent quelques-unes des principales mines d'amiante du Québec.

Le comité des mines du CRD de l'Estrie a donc proposé la création d'un office de mise en marché, lequel serait contrôlé par le gouvernement québécois, qui achèterait l'amiante des compagnies productrices et se chargerait de le vendre sur les marchés tant extérieurs qu'intérieurs. On créerait ainsi, de l'avis du CRD, une sorte de monopole qui n'existe pas actuellement puisqu'il y a, on le sait, sept ou huit vendeurs, producteurs d'amiante brut. On pourrait ainsi mieux entrer en concurrence avec les autres producteurs mondiaux, comme, par exemple, les Soviétiques, qui exportent beaucoup moins que nous, mais qui le font par l'intermédiaire d'un organisme étatique unique. De même, la politique de mise en marché serait plus efficace et plus dynamique. Cela permettrait d'accroître les ventes d'amiante.

Toujours d'après le comité des mines du CRD, l'office de mise en marché serait, dans l'exercice de son travail, amené à découvrir et à vérifier la solidité des marchés. Il pourrait voir dans quelle mesure on peut, aujourd'hui, étant donné notre position quasi monopolistique, majorer les prix. On pourrait enfin parvenir à connaître la situation qui prévaut dans ce domaine et obtenir ce qu'on appelle une certaine transparence des prix alors qu'à l'heure actuelle, à cause de l'intégration verticale de cette industrie entre les producteurs, les transformateurs et les vendeurs, il est impossible de savoir exactement à quel prix la richesse naturelle québécoise est payée.

Cette solution aurait l'avantage de briser la chaîne de l'intégration verticale des compagnies qui peuvent actuellement déplacer des profits d'une unité de production à l'autre en fonction

des variations du taux de taxation pour mieux échapper — je pense que c'est un problème qui intéresse le ministre des Finances — au fisc québécois. Cet office permettrait à chaque mine de se spécialiser dans la production de catégories spécifiques d'amiante auxquelles la nature du gisement à exploiter la prédispose le mieux. Cette rationalisation de la production entraînerait des économies considérables puisque les compagnies n'auraient plus à produire une multitude de catégories d'amiante, comme c'est le cas à l'heure actuelle, pour répondre aux exigences particulières de leur clientèle.

Une telle solution permettrait également une meilleure planification à long terme de la production, un usage plus rationnel de cette ressource non renouvelable. Une fois cet office établi, il serait possible de procéder à la mise en marché et à la création d'une double structure de prix en matière d'amiante. La fibre vendue à l'intérieur du marché québécois pourrait être vendue meilleur marché que la fibre exportée. Cela changerait les termes économiques de la localisation des usines de transformation en rendant plus onéreux l'achat d'amiante à l'extérieur du territoire québécois.

Lorsque le ministre des Richesses naturelles fut mis devant ces idées ou devant celles de M. Eric Kierans, ancien ministre d'un gouvernement libéral, ancien membre de cette Assemblée, selon lequel les Québécois et, dans la perspective de M. Kierans, les Canadiens également devraient cesser de s'en remettre aux multinationales pour développer leurs richesses non renouvelables et les exploiter eux-mêmes par le truchement de sociétés d'Etat, le ministre des Richesses naturelles a déclaré qu'il voulait dans ce domaine coller à la réalité de chaque secteur minier. En ce qui concerne l'amiante, le ministre se montrait conscient du fait que le Québec possède une position qu'il décrivait comme étant relativement prédominante par rapport aux autres producteurs mondiaux. Cela est l'évidence même, M. le Président. Mais le ministre écartait la nationalisation, parce que, disait-il, ça coûterait trop cher, étant donné que la plupart des gisements se trouvent sur des terrains qui ont été concédés à des sociétés étrangères au titre de la loi de 1880 et qu'il faudrait donc racheter les gisements et les installations. Puisque le ministre n'envisage pas de nationaliser la ressource, parce que, comme il nous l'expliquait ce matin à la commission des richesses naturelles, il faut dans ce domaine favoriser l'industrie privée, il pourrait, du moins, étudier sérieusement, de façon approfondie, la suggestion qui lui est faite par le Conseil de développement régional de l'Estrie, c'est-à-dire la création de cet office de mise en marché ou de commercialisation. Au lieu de cela, le ministre s'est contenté de dire que, certes, cette idée méritait une étude, comme toutes les autres solutions d'ailleurs, en sorte que nous ne savons pas, à l'heure actuelle, où en est le gouvernement dans ce domaine.

Or, lorsque le ministre a déclaré, à plusieurs

reprises récemment, que cette solution d'un office de commercialisation ferait l'objet de diverses études, il savait fort bien qu'à l'intérieur même de son ministère une étude, à circulation restreinte, avait déjà été faite. C'est de cette étude que j'aimerais entretenir les quelques membres de cette Assemblée qui sont présents.

Il était déjà au courant, au moment où il nous disait qu'il convenait peut-être d'étudier cette question, d'une certaine étude datée du 10 décembre 1973 et intitulée Commentaires sur un avis sur l'orientation du développement dans L'Estrie, portant sur l'amiante. M. le Président, si c'est cela l'étude, et en particulier l'étude approfondie dont le ministre nous a parlé à quelques reprises, je voudrais lui suggérer de la faire compléter. C'est une étude essentiellement superficielle, longue d'une douzaine de pages à peine et dans laquelle deux pages seulement sont consacrées à l'amiante et à l'aspect constitutionnel de la création d'un office de mise en marché. Deux pages pour un problème très complexe, mais qui ne souffre pas de longues discussions lorsqu'on l'étudie de près.

Ce document nous apprend: "Si l'office de mise en marché était réalisé, l'impact de l'amiante au Québec serait grandement amélioré, mais certains problèmes techniques, économiques et surtout constitutionnels font que cette solution n'est pas possible". Je n'ai pas le temps d'étudier tous les aspects de ce document superficiel, trop court, et je m'attacherai simplement aux objections d'ordre constitutionnel soulevées à la page 7 du document:

"La création de cet office est anticonstitutionnelle, écrit l'auteur du document — je pense qu'il veut dire inconstitutionnelle — car elle dépasse les limites de la compétence de la Législature provinciale, parce qu'il empiète sur le pouvoir exclusif du Parlement du Canada, conféré par l'article 91, alinéa 2 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de légiférer en matière de réglementation du trafic et du commerce."

Cette opinion est entièrement erronée. L'auteur ne s'est même pas donné la peine de se pencher sur la jurisprudence, dans ce domaine. C'est une affirmation à l'emporte-pièce. Il ajoute: "En effet, le but de l'office vise l'interdiction et la réglementation des exportations des fibres d'amiante qui relèvent de la juridiction — il veut dire sans doute de la compétence — du gouvernement fédéral."

L'office de mise en marché ne vise pas l'interdiction de l'exportation. Il ne vise que la fixation du prix; il ne vise que la mise en marché. Depuis l'arrêt Hodge contre la reine, un arrêt du conseil privé qui remonte à l'année 1883, il est acquis — n'importe quel constitutionnaliste sait cela — que les Législatures provinciales ont la compétence voulue pour imposer des règles portant sur les questions locales, sans pour autant empiéter sur la compétence fédérale

en matière de réglementation du commerce. Tout juriste, qui a même effleuré seulement le droit constitutionnel, sait que la jurisprudence interprète l'article 91, alinéa 2 du British North America Act, comme s'appliquant seulement au commerce interprovincial et au commerce international.

Je pourrais citer, à cet effet, de nombreuses décisions qui se trouvent, pour la plupart, dans le sillage de l'arrêt Parsons. Si la réglementation provinciale, comme ce serait le cas avec un office de mise en marché, ne s'appliquait qu'à l'intérieur du Québec, par exemple aux prix ou encore aux conditions de vente, il n'y a aucun doute qu'il n'y aurait aucun obstacle de nature constitutionnelle à la création d'un tel office de commercialisation. Cela se fait d'ailleurs dans les autres provinces à l'égard des richesses naturelles et cela se fait ici même, au Québec, où, comme chacun le sait, on peut imposer des quotas sur la mise en marché des produits agricoles. Ces mesures n'ont rencontré aucun obstacle d'ordre constitutionnel.

Tout cela d'autant plus, si je me réfère à nouveau à l'arrêt Hodge contre la reine, que le projet de création d'un office de mise en marché touche avant tout la compétence provinciale dans le domaine des richesses naturelles. C'était l'une des raisons de la décision du conseil privé dans l'arrêt Hodge. Nous étions en présence de deux compétences, l'une fédérale et l'autre provinciale; d'une part, la réglementation du commerce qui était et qui est encore fédérale, l'autre qui touche les richesses naturelles.

Or, lorsque, d'une part, vous pouvez faire appel à une compétence provinciale et que, d'autre part, l'exercice de cette compétence ne se fait que sur le plan local et pour des fins locales, le conseil privé avait décidé qu'il n'y a pas là empiètement sur la compétence fédérale.

J'invite donc le ministre des Richesses naturelles à faire reprendre cette étude superficielle, cette étude que je qualifierais d'inutile tant elle est courte et tant l'auteur a négligé l'ensemble des problèmes constitutionnels, qu'il évoque au passage. Je doute que cette étude, d'une douzaine de pages, dont deux consacrées — deux seulement, je le souligne — à l'aspect constitutionnel, soit l'oeuvre d'un juriste. En tout cas, ce n'est pas un juriste qui aurait été formé dans les facultés du Québec, j'ose le souhaiter.

L'ensemble de cette étude d'ailleurs, sur laquelle je n'ai pas le temps de m'étendre, n'est pas sérieux.

C'est l'étude de quelqu'un qui aurait regardé la question vaguement, pour rédiger le travail et s'en débarrasser. Ce n'est pas autre chose. Je puis vous assurer que l'auteur ne passerait pas un examen de droit constitutionnel avec un pareil document.

Mais, en l'occurrence, on peut s'interroger, par hypothèse, sur la constitutionnalité d'un tel

projet. Nous devons alors faire face au dilemme suivant avec le gouvernement: ou bien ce projet est conforme à la constitution alors qu'attend le ministre pour le mettre en oeuvre? Qu'attend le ministre pour répondre au vœu du Conseil de développement régional de L'Estrie, qui a été appuyé par la plupart des organismes, des associations de la région, y compris les syndicats? Ou bien, d'autre part, ce projet est inconstitutionnel et alors, M. le Président, la situation serait vraiment grave parce qu'elle tendrait à démontrer que le fédéralisme constitue un obstacle au développement du Québec par et pour les Québécois.

Si tel était le cas, si ce projet du CRD était inconstitutionnel, il faudrait en tirer la conclusion que, dans ce domaine comme dans d'autres, comme nous l'avons maintes fois souligné, le fédéralisme canadien, le cadre fédéral est un cadre contraignant, empêchant le développement du Québec par les Québécois.

Il y aurait une autre solution. J'ose espérer que ce n'est pas celle qu'envisage le ministre. En effet, on voit apparaître, dans certains journaux, dans certaines régions du Québec, des projets à l'effet de confier le contrôle, la mise en marché et l'exploitation de l'amiante au pouvoir fédéral. Devant l'inaction du Québec, il se trouve maintenant des gens pour évoquer la possibilité d'une intervention fédérale dans l'amiante.

Je me permets de citer une libre opinion qui a été publiée dans le Devoir, le 14 mars 1974. On y parle de "l'immobilisme du gouvernement Bourassa" — c'est textuel — et on le dénonce. L'on se prend à souhaiter une intervention plus poussée du gouvernement fédéral dans ce domaine. Permettez-moi de citer un passage en particulier: "La situation dans l'industrie de l'amiante ne permettant plus de tolérer les hésitations du pouvoir provincial, on doit, si tragique et si lourd de conséquences cela soit-il, se résoudre à considérer l'éventualité d'une action fédérale".

Est-ce là, M. le Président, ce que souhaite le ministre? L'expérience du pétrole, il me semble, devrait lui suffire.

Le moment est venu de conclure. Je dirai simplement que le ministre se trouve, avec le gouvernement, à la croisée des chemins dans le domaine de l'amiante. D'une part, des sociétés étrangères exploitant cette richesse depuis toujours et qui en tirent des profits exorbitants, comme j'ai pu le démontrer ce matin devant la commission; d'autre part, des Québécois de plus en plus déterminés, en particulier dans les régions dont l'économie est fondée avant tout sur l'exploitation des richesses naturelles, à tirer une rente économique plus juste d'une richesse non renouvelable. Entre ces compagnies étrangères et les Québécois, M. le Président, le gouvernement doit maintenant choisir. Merci.

LE PRÉSIDENT (M. Blank): Le député de Beauce-Sud.

M. ROY: M. le Président, si nous avions pu nous prévaloir des dispositions de l'article 174 de notre règlement, je n'aurais pas été dans l'obligation de soulever le point que j'ai l'intention de soulever à ce moment-ci et d'attirer l'attention du gouvernement sur ce point. Je regrette que le ministre de l'Industrie et du Commerce ne soit pas ici ou encore le premier ministre, puisque cette question a été posée au premier ministre du Québec lui-même au moins à trois reprises.

Effectivement, il s'agit de la position du gouvernement du Québec vis-à-vis de la question de la base d'Air Canada et de l'entretien des avions, qui met en cause de 4,000 à 8,000 employés, comme on le sait. Comme on le sait aussi, le gouvernement a évoqué, à plusieurs occasions, des politiques de création d'emplois, des politiques de développement économique. Or, nous avons justement ici un cas d'emplois que nous avons au Québec et que nous sommes en train de perdre pour des considérations de rentabilité électorale.

C'est le point que je veux soulever, même s'il l'a déjà été. Je l'ai moi-même soulevé le 3 avril 1974, comme en fait foi la page 335 du journal des Débats. La même question a été soulevée par le chef de l'Opposition le 8 avril, comme en fait foi également la page 447 et elle a été soulevée à nouveau par mon collègue de Rouyn-Noranda le 15 mai. Or, nous sommes toujours sans réponse. Je voudrais que le ministre des Finances prenne bien soin d'apporter une attention particulière aux questions que je vais lui poser à ce sujet. J'espère bien qu'aujourd'hui nous pourrions avoir réponse à cette question parce qu'elle aurait dû faire l'objet d'un mini-débat, si on nous avait permis, au moins une journée par semaine, de nous prévaloir de notre règlement pour soulever des questions d'importance provinciale.

Même si cette question concerne la grande région métropolitaine de Montréal, on sait très bien que si notre population déménage, au Québec, il y a des incidences, il y a des conséquences qui touchent toute la population du Québec.

Nous avons eu une réponse de la part du premier ministre le 3 avril, disant qu'il avait eu des entretiens avec M. Jean Marchand, ministre fédéral, qui lui avait donné l'assurance que si la base était déménagée dans une autre région du Canada, c'est-à-dire dans la région de Winnipeg, les emplois qui existent actuellement à Air Canada seraient gardés dans la région métropolitaine et que, de ce fait, il n'y aurait pas de perte d'emplois.

Voici que nous avons appris que la question était réglée et que la base d'Air Canada allait demeurer à Montréal au moment où des déclarations auraient été faites dans les provinces de l'Ouest voulant que le gouvernement fédéral aurait décidé de donner des instructions à la société Air Canada pour que cette base soit déménagée dans la région de Winnipeg. Et voici

qu'en fin de semaine le président de l'Association des machinistes disait ceci: "C'est définitif et final, les installations d'Air Canada à Montréal restent ici. Il n'y aura aucun transfert de travail d'entretien à Winnipeg. La bataille est gagnée pour la loge 1771 de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale. Tout ce qu'Air Canada fera à Winnipeg, ce sera de racheter les vieilles installations qu'elle avait vendues à la Canadian Aviation Electronic, en attendant de construire un nouveau hangar de \$12 millions à \$15 millions pour commencer des travaux d'entretien qui devraient fournir du travail à environ 800 personnes".

Le président d'Air Canada, M. Yves Pratte, a fait une déclaration à l'occasion d'une réunion où l'enthousiasme était absent: "Tout en tenant compte de la directive du gouvernement concernant l'acquisition et la construction de nouvelles installations pour l'entretien des avions à Winnipeg, nos vues sur l'entretien de notre flotte et les besoins réels d'installations additionnelles sont bien connues du gouvernement". Voici ce qu'ajoute M. Pratte: "Toutefois, si c'est la décision du gouvernement que l'intérêt national exige une prise de position différente, Air Canada respectera cette décision et fera en sorte qu'elle soit exécutée".

Je comprends que cette décision est prise à un autre palier de gouvernement, le gouvernement fédéral, mais il s'agit d'une question qui concerne également les Québécois et le Québec. Comme nous sommes censés, je dis bien comme nous sommes censés avoir un gouvernement à Québec, du moins si on en juge par certaines apparences, je trouve qu'il est de la plus haute importance que le gouvernement du Québec fasse des représentations officielles et fasse connaître son point de vue de façon que ces emplois qui sont dans la région de Montréal ne soient pas le sujet de marchandage pour permettre au Parti libéral fédéral d'aller chercher peut-être des voix dans la région du Manitoba.

M. le Président, c'est le point que nous voulons soulever à ce moment-ci de nos travaux puisque la question a été posée à trois reprises. Nous exigeons du gouvernement provincial une prise de position officielle. Que le gouvernement fasse connaître sa position de façon que, si une décision est prise par le gouvernement fédéral, elle ne le soit pas pour des considérations politiques.

Il ne fait aucun doute que le local de l'union est favorable à ce que tout demeure à Montréal; il ne fait aucun doute qu'Air Canada a déjà pris des dispositions et toutes les mesures pour que ceci demeure à Montréal. Il semblerait que le seul danger que nous ayons de perdre ces installations chez nous, dans la province de Québec, pour aller à Winnipeg serait une décision prise par le gouvernement fédéral. Et comme nous le savons tous, nous sommes en pleine période électorale, le gouvernement fédéral libéral, l'oncle si vous voulez du gouverne-

ment actuel, fera tout en son pouvoir pour aller chercher le plus de votes possible ailleurs parce qu'il sent que le Québec lui est toujours favorable.

M. le Président, ce point mérite d'être éclairci une fois pour toutes. Il est important et il est du devoir du gouvernement, compte tenu des circonstances, de faire connaître son point de vue et nous dire clairement ce qu'il a fait, ce qu'il a l'intention de faire et quelle est la position qu'il entend prendre face à ce problème assez épineux pour les populations concernées et assez épineux aussi pour cette région du grand Montréal métropolitain.

Je ne prolongerai pas plus longtemps la discussion à ce moment-ci de nos travaux parlementaires. Je pense que le ministre a suffisamment bien compris la question que je lui pose pour qu'il nous donne une réponse ou, du moins, qu'il avertisse un de ses collègues pour que la réponse soit donnée avant que ce projet de loi soit adopté. M. le Président, c'est le seul recours que nous avons à notre disposition, compte tenu des règlements de l'Assemblée nationale. C'est pourquoi j'ai cru de mon devoir de soulever ce point en espérant que le gouvernement n'aura pas peur de nous faire connaître son point de vue et de nous dire clairement s'il a fait quelque chose ou s'il laisse tout simplement faire comme, malheureusement, cela s'est produit dans trop de cas.

M. LECOURS: M. le Président...

M. MAILLOUX: M. le Président, j'interviens relativement au problème dont vient de traiter le député de Beauce-Sud. Il a fait référence aux déclarations faites par le premier ministre du Canada, dans de récents discours, où il est dit passablement clairement, s'il y a une addition qui est faite dans la région de Winnipeg, qu'il n'y aura aucune perte d'emplois possible dans celle de Montréal. Il est possible que le président d'Air Canada, M. Pratte — à ce que dit le député de Beauce-Sud — ne soit pas optimiste mais il ressort quand même qu'il faudrait se fier à certaines déclarations du premier ministre du Canada, quoiqu'on soit en campagne électorale.

Je viens de communiquer avec le premier ministre du Québec, qui a eu des conversations téléphoniques avec les autorités gouvernementales d'Ottawa, et il semblerait que la déclaration qu'a faite le premier ministre du Canada reflète assez bien la situation et que, quant à ce qui concerne Montréal, il n'y aura aucune perte possible d'emplois découlant de cette décision.

M. ROY: M. le Président, est-ce qu'on me permettrait de poser une question additionnelle au ministre? Il y a deux questions dans ce problème: La question de la perte d'emploi et la question du transfert de la base d'entretien. Ce qui semble préoccuper davantage les dirigeants de la société Air Canada et ce qui semble préoccuper davantage également le local de

l'union, c'est à savoir si oui ou non la base d'entretien des Boeing 727 sera déménagée ou non de Montréal à Winnipeg. C'est la question fondamentale qui se pose et celle-ci n'a pas reçu de réponse. En premier lieu, on nous a répondu qu'il n'y aurait pas de perte d'emploi dans la région de Montréal mais ce qu'il est important de savoir c'est si la base va être déménagée ou non. Les décisions d'Air Canada semblent être assez significatives. Il semble décidé que la base demeure à Montréal.

Alors, j'aimerais bien savoir, moi, si le gouvernement du Québec peut nous donner l'assurance qu'il fera toutes les représentations qui s'imposent pour s'assurer que la base d'entretien des 727 demeure à Montréal.

LE PRESIDENT (M. Blank): Le député de Lafontaine.

M. ROY: On ne peut pas nous donner plus de renseignements? Je m'excuse auprès du député de Lafontaine, mais, suite aux précisions que je viens d'apporter, on ne peut pas me donner plus d'éclaircissements de la part du gouvernement?

M. GARNEAU: Ce que je peux dire au député de Beauce-Sud, après toute son argumentation concernant la situation de l'emploi, c'est que l'assurance que vient de donner le ministre des Transports, après les vérifications qu'il avait faites, était de nature, il me semble bien, à répondre aux appréhensions du député de Beauce-Sud, qui étaient, d'ailleurs, celles, en somme, du gouvernement, soit qu'il n'y ait pas, à la suite d'une décision administrative, de perte d'emplois. C'est l'assurance que le ministre des Transports vient de donner. Je ne vois pas ce qui peut être ajouté.

M. ROY: J'ai bien compris la réponse du ministre et, d'ailleurs, je le remercie sincèrement, mais ça n'a pas répondu à ma question concernant le déménagement de la base d'entretien.

LE PRESIDENT (M. Blank): Le député de Lafontaine.

M. LEGER: M. le Président, je veux profiter de cette occasion pour soulever un problème majeur que nous vivons depuis près d'un an et demi concernant les Jeux olympiques. Nous vivons actuellement une situation absolument inacceptable pour les responsables au niveau provincial. Le débat sur les Jeux olympiques est très mal engagé. Premièrement, il est inacceptable que le seul gouvernement qui ait accepté de défrayer les déficits possibles des Jeux olympiques ne puisse pas permettre à l'Assemblée nationale de discuter avec les groupes intéressés, les groupes directement responsables, comme le COJO, d'une part, et la ville de Montréal, d'autre part.

M. le Président, les Jeux olympiques sont

tellement mal engagés par le maire qu'il est malheureux que nous soyons obligés de ne porter que des critiques sur les modalités, alors que sur un projet de cette envergure, s'il y avait moins de cachette, s'il y avait plus de débats publics, nous pourrions tous être heureux de voir une réalisation aussi importante que celle-là. En effet, tous les citoyens du Québec et de la ville de Montréal, en particulier, devraient être heureux de la réalisation d'un événement de cette envergure.

Contrairement à cela, M. le Président, par des méthodes de cachette, par l'attitude insouciant, irresponsable du gouvernement provincial, nous voyons se dégager de plus en plus des conséquences malheureuses sur le plan de l'administration publique et sur le plan de la réalisation des différents objectifs que nous essayons d'atteindre par les Jeux olympiques. M. le Président, aujourd'hui, je voudrais soulever le problème des travaux qui sont faits sans soumission.

Aujourd'hui, on apprendait par la Presse que les contrats éventuels pour l'aménagement du complexe olympique en vue des jeux de 1976 seront octroyés sans appels d'offre publics. Ainsi en a décidé, hier, le comité exécutif de la ville de Montréal. Le conseil municipal sera appelé jeudi à ratifier cette décision et à autoriser le comité exécutif à se prévaloir d'un article de la charte municipale pour octroyer des contrats directement sans appels d'offres.

M. le Président, on invoque le manque de temps pour justifier cette suspension extraordinaire du principe des soumissions concurrentielles qui reconnaît au public le droit de savoir comment son argent peut être utilisé de la façon la plus économique pour assurer le travail le plus parfait.

Alors, j'ai posé tantôt la question au représentant officiel du gouvernement au comité des Jeux olympiques. Je lui demandais s'il avait été mis au courant, avant que la décision soit prise par le comité exécutif, de cette intention de passer au-delà des habitudes normales de soumissions publiques.

Il nous répond, et cela est inacceptable: En effet, nous avons été mis au courant, de façon formelle hier, non pas de l'intention du maire Drapeau mais de la décision du comité exécutif de la ville de Montréal. A ce moment-là, je lui demande s'il a l'intention, s'il a les pouvoirs, s'il a le temps de retenir des décisions qui touchent des sommes dépassant les \$200 millions. Il me dit: Nous allons examiner cette question avec les autres membres du comité de surveillance d'ici quelques jours.

D'un côté, le ministre des Affaires municipales nous affirme que l'article 107, de la charte de Montréal, dit que le conseil de ville peut dispenser des soumissions publiques. Le conseil de ville peut faire cela. Ce conseil de ville, selon sa charte, va siéger jeudi matin. Pendant ce temps-là, le ministre responsable du COJO nous dit: Dans quelques jours, nous pourrions donner notre opinion là-dessus. Devant une décision de

cette envergure, que dorénavant il n'y aura plus d'appel d'offres pour les différents travaux d'équipement pour les jeux olympiques — cela comprend le toit, le stade olympique, la piscine, une quantité d'objets qui touchent les \$250 millions — on nous dit qu'on va étudier cela.

Si on se fie aux études et à la surveillance du représentant du gouvernement jusqu'à maintenant au COJO, dans le cas du vélodrome, quelle sorte de surveillance et quelle sorte de pouvoirs ce responsable du gouvernement va-t-il avoir quand les prévisions ne sont même pas respectées, les prévisions de \$10 millions, on est rendu à \$25 millions? Pourquoi? Parce qu'il y a une décision qui a été prise; il fallait faire vite parce qu'il y avait des championnats internationaux à Montréal au mois d'août, si je ne m'abuse, et il fallait payer du temps supplémentaire. Il y a eu un problème de grève du ciment mais il y a aussi le fait qu'on a travaillé jour et nuit pour arriver à temps pour les jeux internationaux, qui auraient lieu à Montréal au mois d'août, au vélodrome. On a augmenté le coût énorme du vélodrome parce qu'on a fait travailler jour et nuit des personnes afin d'arriver à temps. Cela veut dire qu'on a augmenté le coût qui sera absorbé par les Jeux olympiques pour arriver à une autre fin, celle d'avoir le vélodrome prêt pour une compétition. Là, on s'aperçoit qu'on n'arrivera pas à temps, les coûts dépassent \$25 millions, et on transfère l'emplacement, où auront lieu les concours internationaux de cyclisme, au stade de l'Université de Montréal.

Le maire de Montréal donne comme réponse à la question: Quant au coût entraîné par l'installation d'une piste temporaire à l'Université de Montréal, M. Drapeau estime que les Montréalais n'auront pas à déboursier un sou de plus; le surtemps épargné sur le vélodrome servira à l'installation temporaire. Le surtemps épargné. Il n'est pas épargné puisque si le vélodrome avait été planifié d'une bonne façon, surveillé par le représentant du gouvernement on se serait aperçu qu'il était impossible de le réaliser à temps pour les jeux des championnats internationaux du mois d'août 1974. On n'aurait pas mis les bouchées doubles en temps supplémentaire et en coûts, de temps double et de temps triple, en travaillant jour et nuit, et on aurait immédiatement transféré le projet et l'emplacement peut-être à l'Université de Montréal. On aurait complété le vélodrome d'une façon normale, sans augmenter les coûts qui dépassent maintenant les \$25 millions et ce n'est pas terminé. On a déjà défoncé ce budget. Qu'a fait le représentant du gouvernement du Québec au comité qui doit surveiller les revenus et les dépenses? Qu'est-ce qu'il a fait?

Il doit surveiller les revenus du COJO, mais les revenus proviennent des timbres, de la monnaie olympique, de la loterie et, à ce moment, tout cela s'autofinance. Le gouvernement fédéral s'en est lavé les mains. Il n'a pas un mot à dire là-dedans, sauf le fait qu'il imprime de l'argent, des timbres et il charge le

coût de cela aux personnes qui vont acheter les timbres et la monnaie.

C'est donc dire que le gouvernement ne finance absolument rien; il a exigé du gouvernement municipal une lettre garantissant qu'il ne demandera jamais rien au gouvernement fédéral. Donc, les Jeux olympiques, on le sait, deviennent maintenant une responsabilité provinciale puisque le ministre s'est engagé à défrayer le coût qu'il estimait, à ce moment, à \$10 millions. On a déjà sur le vélodrome un dépassement de \$15 millions.

M. le Président, le débat est mal engagé. Je pense qu'en général les citoyens du Québec sont heureux des Jeux olympiques; ce qu'ils n'aiment pas, ce sont les modalités d'implantation des Jeux olympiques, la façon d'octroyer des contrats, le coût que l'on ne connaît pas, l'étendue de ces Jeux olympiques, du coût des installations, de l'équipement, le coût du village olympique. On ne connaît pas le coût. Le représentant du gouvernement provincial qui doit surveiller cela a-t-il les pouvoirs d'arrêter une décision prise par le comité avant qu'elle arrive au conseil? J'en doute, puisque le comité a pris sa décision ce matin, je pense, et il fera rapport jeudi matin. Pendant ce temps, le représentant du gouvernement provincial nous dit: Je vais consulter les membres du comité et d'ici quelques jours, c'est-à-dire après que le conseil municipal se sera prononcé, je donnerai le point de vue du gouvernement. Et on connaît la docilité de la plupart des membres du conseil municipal. J'espère que ces personnes auront le courage de se lever et de dire jusqu'à quel point elles ne sont pas d'accord sur ces décisions de passer des contrats sans soumission. De toute façon, le gouvernement provincial, d'après la réponse du ministre d'Etat responsable à ce comité du COJO, va donner son point de vue avec son comité d'ici quelques jours. Cela veut dire après que le conseil municipal aura donné cette dispense tel que l'article 107 de la charte de Montréal le permet, comme le disait le ministre des Affaires municipales.

M. le Président, je pense que le débat est mal engagé et qu'il y aura des dépenses, des déficits inacceptables. Ce n'est pas parce que nous sommes contre les Jeux olympiques. Au contraire, nous sommes pour la venue des Jeux olympiques, nous sommes heureux d'avoir les Jeux olympiques, mais pourvu que les modalités par lesquelles on veut arriver à cette fin soient respectées et que le Parlement provincial, qui aura à solder la note, soit capable de se prononcer là-dessus.

M. le Président, je ne peux qu'amener la conclusion suivante. Si le gouvernement est responsable, il se doit de convoquer dans les plus brefs délais la commission parlementaire pour écouter les représentants du COJO, les représentants de la ville de Montréal, leur poser des questions, pour savoir où est-ce qu'ils s'en vont quant au coût des Jeux olympiques. Comment vont-ils les financer? Des paroles

comme le maire nous envoie: Pas de problème, cela ne coûtera pas un cent aux contribuables, on en a assez entendu. On a vu les prévisions pour le village olympique. Le maire Drapeau, actuellement, est en train de trouver des solutions miracles parce qu'il ne pourra pas réaliser ce qu'il nous a promis. Il ne peut pas réaliser dans le temps voulu un village permanent. Est-ce qu'il va falloir pour ménager la chèvre et le chou, se contenter d'une partie d'un village temporaire et d'une partie d'un village permanent sur le site du Parc Viau?

M. le Président, c'est inacceptable, parce qu'à la minute qu'on veut satisfaire toutes les parties ensemble on ne satisfait personne. Si on accepte de mettre une partie de village permanent au parc Viau, c'en est fini du parc Viau. Les citoyens de l'est de Montréal ont manifesté, une centaine d'organismes ont présenté des mémoires et ont signé des pétitions; près de 80,000 personnes ont signé pour empêcher qu'on se serve du parc Viau. Le maire Drapeau a fait fi de cela. Qu'est-ce que vous voulez que les citoyens puissent faire d'une façon démocratique après s'être prononcés d'une façon aussi complète? Il y avait même le ministre des Affaires municipales qui était contre le projet, mais qui a laissé passer parce qu'il n'a pas eu l'appui de son premier ministre, qui avait accepté les idées du maire Drapeau.

Aujourd'hui, on sait qu'il est impossible de réaliser un village permanent dans le parc Viau. Le temps ne le permet pas.

Maintenant qu'on le sait, que va faire le représentant du gouvernement sur les décisions de coûts, de déficits, de dépenses, etc.? Le responsable du gouvernement va-t-il accepter ou a-t-il le pouvoir d'empêcher qu'on installe une partie de village permanent dans le parc Viau? Parce qu'à la minute où l'on permet qu'il y ait une installation permanente dans le parc Viau, c'en est fini du parc Viau. En effet, les années suivantes, il y aura d'autres organismes ou d'autres complexes qui seront érigés pour faire du village Viau un complexe complet d'habitation ce qui, selon les services d'urbanisme de la ville de Montréal, n'est pas du tout conforme au tissu humain, au tissu urbain de ce milieu.

Quels sont les pouvoirs du représentant du gouvernement là-dessus? Il n'y a qu'une chose sur laquelle on peut être d'accord, c'est qu'il faut immédiatement, si le gouvernement est responsable, convoquer cette commission parlementaire pour entendre tous ceux qui sont concernés par les projets des Jeux olympiques, pour connaître leurs budgets, comment cela va fonctionner. Comment se fait-il qu'on ait payé \$600,000 déjà à un architecte extérieur, qui n'a pas pu donner les plans à temps — les honoraires ne sont pas terminés — pour que l'on puisse commencer déjà les installations? Aujourd'hui, pour parer au plus pressé, on est obligé de faire adopter des résolutions évitant des soumissions publiques.

Cette dictature à Montréal ne peut résister

devant un gouvernement responsable qui la voit agir, à moins qu'il ne soit complice de cette dictature.

M. GARNEAU: Allez faire votre campagne électorale à Montréal.

M. LEGER: C'est inacceptable, M. le Président.

M. GARNEAU: Vous ferez votre campagne électorale à Montréal.

M. LEGER: Mais j'ai hâte de voir ce que l'autre ministre responsable va répondre là-dessus.

M. GARNEAU: Continue, continue, fais ta campagne électorale.

M. LEGER: Cela ne vous intéresse pas de savoir ces choses?

M. TARDIF: Faites-nous des enveloppes de financement.

M. GARNEAU: Fais ta campagne électorale.

M. LEGER: Vous autres, vous la faites cachée, la campagne électorale.

M. GARNEAU: Fais ta campagne électorale.

UNE VOIX: Venez faire un tour à Beauport au mois de novembre.

M. MORIN: A l'ordre, M. le Président!

M. LEGER: M. le Président, comme je l'ai dit tantôt, il est impensable qu'un événement aussi important que les Jeux olympiques soit si mal engagé par l'entêtement d'un seul homme et l'irresponsabilité d'un gouvernement provincial qui accepte de payer des déficits, qui ne surveille pas les dépenses qui sont faites, qui n'a pas les pouvoirs au sein du comité des Jeux olympiques pour arrêter des dépenses inadmissibles et qui ne fait pas rapport à l'Assemblée nationale de ces projets.

C'est de l'irresponsabilité du gouvernement provincial ou c'est, tout simplement, une façon cachée d'accepter des décisions qui sont prises par d'autres personnes au palier municipal.

Ces choses doivent être faites en plein jour et il faut nécessairement agir dans les plus brefs délais, avant qu'on s'engage dans un débat inutile, et que tous les citoyens, qui devraient être heureux d'avoir les Jeux olympiques, voient que les administrations, et provinciale et municipale, ne se soucient pas de l'intérêt public. Je me devais de soulever le débat parce que les réponses du ministre responsable du COJO sont insatisfaisantes et qu'on ne connaît pas encore les pouvoirs qu'il a.

Je pense que, si on ne soulève pas ce

problème aujourd'hui, on va se réveiller avec un déficit qui va être absorbé par la suite par les citoyens du Québec. Ils auront eu, pendant quinze jours, un événement intéressant qui n'aura pas de suites au niveau olympique mais qui aura des suites, cependant, au niveau des contribuables qui auront peut-être pour longtemps à rembourser, comme ce fut le cas dans d'autres projets grandioses.

UNE VOIX: C'est écrit dans l'argumentation!

LE PRESIDENT (M. Giasson): Le député de Frontenac.

M. LECOURS: M. le Président, je n'avais pas l'intention de répondre au chef de l'Opposition quand il a parlé, tout à l'heure, de nationaliser les mines d'amiante.

M. MORIN: Vous ne m'avez pas écouté; j'ai parlé d'une agence de mise en marché.

M. LECOURS: Mais je pense qu'il est de mon devoir de rappeler au chef de l'Opposition qu'il y a quelques années à peine son chef, René Lévesque, a permis la fusion de mines à Thetford Mines et a laissé perdre leur emploi à environ 600 personnes, alors qu'il aurait pu...

M. MORIN: Allons donc!

M. LECOURS: ... éviter cette fusion. Aujourd'hui, le Parti québécois se pense le grand défenseur des travailleurs et des mineurs. Je dis que les mineurs se foutent un peu du Parti québécois, et même beaucoup.

La preuve, c'est qu'en fin de semaine dernière, à leur colloque, ils étaient à peine 80 pour parler de nationaliser les mines d'amiante, à Asbestos.

M. LEGER: Il y en avait 400, monsieur!

M. LECOURS: Ce n'est pas cela que les journaux ont rapporté.

M. LEGER: Vous avez des chiffres à la Bourassa!

M. MORIN: Vous confondez vos souhaits avec la réalité!

M. LECOURS: On peut parler de manufactures de transformation au chef de l'Opposition.

M. LEGER: C'est 400.

M. LECOURS: Il y a des choses qu'il a cachées, tantôt, à l'Assemblée. Il a caché, entre autres, le fait que dans les manufactures de transformation d'amiante, il y a à peu près 100 fois plus de cas d'amiantose que dans les mines d'amiante. Il ne faut pas cacher cela, M. le chef de l'Opposition.

M. MORIN: Allons donc!

M. LECOURS: Avez-vous déjà vu un père de famille de neuf enfants mourir d'amiantose, laisser ses enfants derrière avec une veuve? Non, vous n'avez jamais vu cela. C'est un problème qui est sérieux. Il faut parler de ce problème.

Encore la semaine dernière, en Angleterre, on en a discuté pendant toute une semaine. Des experts québécois de la Commission des accidents du travail ont aussi parlé de l'amiantose dans les usines de transformation. C'est un problème qui est tellement sérieux que tout dernièrement l'Asbestos Corporation, qui a voulu construire une usine de transformation en Belgique, s'est vu refuser le droit de le faire pour la simple raison que cela donne trop de cas d'amiantose.

Ici, dans la province de Québec, présentement, nous avons au moins deux manufactures américaines qui veulent s'installer dans ma région pour finir des produits de l'amiante. Il y a une compagnie de Suisse qui veut s'installer dans ma région pour finir des produits de l'amiante. Mais le gouvernement de la province de Québec a pris ses responsabilités. Il exige qu'il n'y ait pas plus de cinq fibres d'amiante par centimètre cube d'air et on commence même à penser à pas plus de deux fibres par centimètre cube.

Vu ces demandes très sévères que l'on fait aux autres compagnies, aux compagnies qui veulent venir s'installer pour transformer notre minerai d'amiante, ces compagnies hésitent à venir chez nous. Elles hésitent parce que le gouvernement de la province de Québec, pour une fois, a pris ses responsabilités.

Moi, en tant que député du comté de Frontenac, je ne suis pas intéressé à avoir plus de cas d'amiantose dans ma région. J'aime mieux attendre. On va trouver des moyens de lutte contre la pollution encore meilleurs et, dans ce temps-là, on pourra peut-être exploiter, chez nous, nos fibres d'amiante.

Mais, encore là, il faut s'entendre. Disons que les compagnies qui veulent venir s'installer chez moi sont des compagnies qui produisent certains produits manufacturiers qui contiennent environ 75 p.c. du poids total en amiante. C'est quelque chose d'important. On ne peut pas produire, disons, dans ma région, du béton avec de l'amiante pour le transporter à New York. Ce serait impensable, ce serait illogique.

Le Parti québécois a-t-il fait la liste des produits que l'on peut produire chez nous d'une façon rentable? Non, il n'a jamais pensé à cela. Je pense qu'il serait primordial de faire au moins une enquête sérieuse pour savoir quels produits on pourrait fabriquer chez nous.

M. MORIN: Vous ne lisez pas nos publications.

M. LECOURS: Je lis vos publications. Vous n'avez rien produit de la sorte.

M. MORIN: Alors, vous ne les comprenez pas.

M. LEGOURS: Pour terminer, j'aimerais dire une chose au chef de l'Opposition. Avant de penser à nationaliser les mines, il faudrait penser à trouver des capitaux. Est-ce que ce seront René Levesque ou le chef de l'Opposition qui vont investir des capitaux pour créer les manufactures chez nous? Non, je ne le crois pas. J'en serais très surpris, très très surpris.

Moi, je vous dis une chose, par exemple. C'est que depuis que je suis député du comté de Frontenac, j'ai trouvé trois compagnies qui sont intéressées à venir s'installer chez nous. Lorsqu'elles pourront nous prouver...

M. MORIN: Sur une question de privilège, M. le Président.

LE PRESIDENT (M. Blank): A l'ordre!

M. MORIN: M. le Président, ie laisse aller le député, depuis tout à l'heure. Il me fait dire que j'ai prôné la nationalisation de l'industrie de l'amiante. Ce n'est pas le cas. J'ai parlé d'un office de mise en marché. J'aimerais bien qu'il réponde à cela et seulement à cela. Merci, M. le Président.

LE PRESIDENT (M. Blank): Je pense que le député, selon l'article 197, cet article...

M. TARDIF: L'article 96.

LE PRESIDENT (M. Blank): Le député de Frontenac.

M. GARNEAU: Est-ce que le député de Sauvé est contre la nationalisation?

M. MORIN: Ce n'est pas de cela que j'ai parlé.

M. GARNEAU: Est-ce que vous êtes contre?

M. MORIN: Le CRD s'est prononcé pour l'office.

M. GARNEAU: Est-ce que vous, vous êtes contre?

M. MORIN: Nous ne sommes pas contre, mais nous préférons suivre les recommandations du Conseil de développement économique.

M. GARNEAU: Est-ce que vous, vous êtes contre? Il ne veut pas se prononcer!

M. LECOURS: En terminant, j'aimerais seulement dire que les compagnies gouvernementales sont peu rentables, à mon avis. C'est pour cela que je m'inscris en faux, même contre la

mise en marché de la façon prônée par le chef de l'Opposition.

M. MORIN: Vous ne savez pas comment cela peut se faire, la mise en marché.

LE PRESIDENT (M. Blank): Le député de Chicoutimi.

M. BEDARD (Chicoutimi): M. le Président, nous pouvions lire dans le discours inaugural du 22 novembre 1973, un paragraphe grandiloquent et par après on s'est aperçu qu'il était très ronflant aussi concernant les objectifs du gouvernement en matière sociale.

Le gouvernement s'engageait à poursuivre et à consolider l'imposante réforme, disait-il, de la politique sociale du Québec entreprise depuis quelques années. On y lisait: "Vous serez appelés à poser des gestes décisifs afin de doter le Québec d'une politique cohérente et dynamique de sécurité du revenu pour répondre aux besoins des citoyens et des familles québécoises. Dans le domaine des services de santé et des services sociaux, vous aurez à adopter des mesures pour accroître la qualité, l'efficacité et l'accessibilité de tous les Québécois à l'ensemble de ces services.

"De nouveaux programmes sociaux, disait le discours inaugural, viendront répondre à des besoins spécifiques du milieu québécois, tels que les garderies d'enfants".

Ce paragraphe était je dirais une toute petite crise d'humanisation qui n'a duré que quelques moments de la part du gouvernement en matière sociale. Nous avons eu, sans doute, un bon mouvement du gouvernement à savoir l'augmentation des allocations familiales. Nous savons la suite, c'est qu'en même temps, ce qui paraissait très beau, que le gouvernement semblait donner d'une main, eh bien il allait chercher cet argent à deux mains d'une façon détournée, premièrement, en effectuant une baisse de barèmes d'aide sociale, et le gouvernement a réalisé, à ce moment-là que son geste était tellement peu humain qu'il a senti le besoin, très peu de temps après, d'augmenter ces barèmes d'aide sociale à nouveau. Egalement, le gouvernement a refusé l'indexation. Il y eut par après le gouvernement qui reprenait cet argent des allocations familiales et nous avons eu l'occasion de nous en rendre compte par l'application des règlements pour les handicapés où le gouvernement trouvait le moyen d'aller percevoir auprès d'une classe — peut-être la classe la plus démunie de notre société — la somme d'environ \$7,500,000 ou \$8 millions.

Egalement, on a vu que le gouvernement n'a pas répondu à l'appel presque de détresse formulé par les foyers nourriciers qui étaient dans une situation telle qu'une augmentation très substantielle était nécessaire pour ces familles, ces parents qui jouent un rôle important dans la société en acceptant, de recevoir les enfants qui y sont placés.

Le gouvernement les a presque regardés comme des gens qui ne pensaient qu'à effectuer une transaction financière en faisant ce mouvement, je dirais du coeur, parce qu'il n'a pas répondu à leur appel de détresse d'une façon suffisante. Le gouvernement n'a accordé seulement qu'une augmentation très minime à ces parents nourriciers, dont l'existence est nécessaire. Nous savons jusqu'à quel point, même s'il y a des garderies, quelles que soient les autres mesures qui sont prônées, les foyers nourriciers sont nécessaires parce qu'on y trouve là une chaleur humaine que ne pourrait, en aucune façon, donner quelque institution que ce soit, avec tout le respect qu'on peut avoir pour elle.

Je pourrais citer, bien d'autres exemples qui montreraient jusqu'à quel point le gouvernement, sous les dehors d'une humanisation fracassante en termes d'images par l'augmentation des allocations familiales, a d'autre part, d'une façon détournée, adopté des attitudes qui montrent jusqu'à quel point cette humanisation n'est que rhétorique, ne constitue qu'une image et que la réalité est bien différente.

J'aurai l'occasion de revenir sur ces points à d'autres moments. Aujourd'hui, je voudrais, puisque les grandes lignes nous en sont connues, donner notre appréciation sommaire — quitte à y revenir — de la politique que le gouvernement a fait connaître en matière de garderies. Je crois que les grandes lignes sont suffisamment claires dans le domaine de la politique du gouvernement en matière de garderies pour faire connaître nos réactions face à cette politique.

Globalement, le gouvernement s'était engagé à établir un réseau de garderies à travers le Québec qui répondrait, comme le disait le discours inaugural, aux besoins spécifiques du milieu québécois. Le gouvernement a préféré, plutôt que d'établir un réseau public de garderies, financer les individus et remettre la mise en place de ce réseau de garderies essentiel pour les Québécois uniquement entre les mains de l'entreprise privée. Face à cette politique dont les grandes lignes ont été dévoilées par le ministre d'Etat aux Affaires sociales, on peut facilement tirer la première conclusion que l'établissement d'un réseau public de garderies dont les Québécois ont besoin, c'est foutu, que les Québécois peuvent en faire leur deuil. Pourtant c'était, à mon humble opinion, une nécessité surtout pour les plus pauvres et ceux qui ne peuvent pas payer de supplément.

C'est une bien petite politique qui est mise de l'avant à l'heure actuelle et dont nous connaissons les grandes lignes et qui, à mon humble opinion, ne répond pas aux besoins qui sont exprimés par le milieu québécois. C'est tellement vrai qu'on a éliminé l'embryon d'un réseau public de garderies, puisque le gouvernement a décidé que les dix garderies qui étaient financées par un budget global du ministère des Affaires sociales ne continueraient plus à recevoir des subventions directes du gouvernement. Elles devront, à brève ou longue échéance,

s'intégrer dans le système qui consiste à remettre tout simplement entre les mains de l'entreprise privée tout l'établissement d'un réseau de garderies à travers le Québec.

Le gouvernement, à l'appui de sa politique, a invoqué bien des arguments qui, à notre opinion, ne résistent pas à l'analyse objective et qui ne justifiaient pas de sonner, d'une façon aussi péremptoire le glas ou la mort des garderies populaires ou des garderies coopératives.

Le gouvernement a apporté comme argument que l'établissement d'un réseau de garderies coûterait au bas mot \$30 millions à \$40 millions. Je crois qu'il faudrait, d'une façon très claire, exprimer jusqu'à quel point ce n'était pas un argument qui devait peser dans la balance. Lorsqu'on parle de \$30 millions à \$40 millions, qui représentent, j'en conviens, quand même une dépense substantielle, on n'a pas précisé que ces \$30 millions ou \$40 millions représentaient des dépenses pour l'établissement de l'ensemble d'un réseau public de garderies au Québec.

Alors, cet établissement d'un réseau public de garderies au Québec doit se faire d'une façon graduelle. Cela veut dire que ce n'est pas cette année qu'il en aurait coûté \$30 millions à \$40 millions au gouvernement pour établir un vrai réseau public de garderies pouvant répondre aux aspirations des Québécois. Cet établissement d'un réseau public de garderies devant se faire graduellement, on sait que pour la première année ceci n'aurait occasionné que des dépenses d'environ \$8 millions à \$10 millions.

Egalement, le ministère oublie de souligner, lorsqu'il parle de dépenses concernant un réseau de garderies, que la moitié du coût est payé en vertu du régime canadien de l'assistance publique. Je crois que cet argument du gouvernement de dire non à un réseau public de garderies parce que ça coûterait \$30 millions à \$40 millions est faux. Tout simplement, c'est un faux-fuyant de la part du gouvernement du Québec pour éviter d'affronter une fois pour toutes, le gouvernement fédéral dans cette matière des affaires sociales.

Je crois que le ministère des Affaires sociales est devenu simplement un ministère morne, décharné, un ministère incolore qui ne soutient en aucune façon les couleurs d'humanisation auxquelles il s'était engagé par le discours inaugural. C'est également, à mon sens, un ministère qui devient de plus en plus inodore. Il ne sent pas le besoin de lutter contre le fédéral pour obtenir du fédéral des augmentations de points d'impôt. Je crois que, s'il y a un domaine où un affrontement avec le fédéral aurait été nécessaire, c'est bien dans le secteur des affaires sociales qui regarde, en fait, ceux qui ont le plus besoin d'être défendus.

On s'aperçoit, de plus en plus, dans ce domaine comme dans les autres qui sont touchés par les affaires sociales, que le fédéral a l'argent en main et qu'il fait des politiques et que tout simplement la politique du Québec

consiste à s'infiltrer le mieux possible à l'intérieur de la politique fédérale. Effectivement, elle est conditionnée continuellement, sur tous les plans, par les critères établis par le fédéral.

En choisissant le système qui consiste à financer les individus plutôt que financer directement les garderies, par l'intermédiaire d'un budget global, le gouvernement accepte comme conséquences de laisser le développement du réseau aux bons soins uniquement de l'entreprise privée. Lorsqu'on sait que l'entreprise privée va — et c'est normal — là où c'est le plus rentable — je crois que c'est normal parce qu'elle opère dans un but lucratif — aussi laisser le développement du réseau de garderies uniquement entre les mains de l'initiative privée, c'est prendre des risques importants.

L'aide du Québec étant en dessous des coûts minimums, seules les garderies pouvant réclamer plus que ce minimum vont pouvoir survivre. Effectivement, cela a comme conséquences la mort, à brève ou longue échéance, des garderies populaires, des garderies coopératives et cela met fin à l'expansion dans ce domaine. On sait que les garderies populaires s'adressent à une clientèle, qui est différente de celle qui est touchée par l'entreprise privée parce que les garderies populaires s'adressent aux gens qui sont les plus démunis et qui sont incapables de payer les suppléments demandés, si petits soient-ils. Également, en instaurant le système de financer uniquement les individus, on instaure un système bureaucratique, un système tâillon, un système, où les formules vont...

M. GARNEAU: Vous les protégez, c'est de vos amis qui en ont?

M. BEDARD (Chicoutimi): ... succéder aux formules à remplir.

M. GARNEAU: Vous protégez vos amis qui ont des garderies.

M. BEDARD (Chicoutimi): Vous le savez, M. le Président, premièrement, il y a l'obligation...

M. GARNEAU: C'est un conflit d'intérêts, cela.

M. BEDARD (Chicoutimi): ... d'évaluation par les bureaux d'aide sociale. On évaluera les revenus des individus et cette évaluation se fera par les bureaux d'aide sociale.

Il y aura également l'établissement d'un contrôle qui représente des enquêtes à n'en plus finir, ainsi qu'un système de contrôle au niveau de chacune des garderies.

La conclusion, est que la politique adoptée par le gouvernement en matière de garderie est tout simplement un nouveau régime d'assistance sociale qui obligera, encore une fois, les gens à se mettre à genoux ou à faire la file dans les bureaux d'aide sociale pour pouvoir accéder à une aide quelconque dans ce domaine.

M. le Président, en terminant nous faisons une suggestion et nous espérons que le gouvernement en tiendra compte. Si on veut vraiment l'instauration d'un réseau de garderies populaires, coopératives, je crois que le gouvernement doit envisager la possibilité de donner un budget de départ qui permettrait à ceux qui veulent mettre sur pied une coopérative en matière de garderies de satisfaire aux nécessités financières qui sont inhérentes à l'établissement d'une garderie, à savoir les immobilisations et toutes les autres contraintes financières qui sont nécessaires à ce moment.

Si le gouvernement acceptait au moins de donner un budget de départ pour permettre à ces groupes populaires, s'ils en sentent la nécessité, de pouvoir instaurer pour eux, pour leurs besoins, une garderie qui réponde aux besoins de leur milieu, à ce moment, je crois que cela permettrait d'atteindre partiellement au moins un des buts visés par la loi, à savoir l'implantation des garderies dans les milieux défavorisés, dans les milieux ouvriers, dans le milieu québécois qui en a le plus besoin.

LE PRESIDENT (M. Blank): Le député de Rouyn-Noranda.

M. SAMSON: M. le Président, dans les quelques cinq minutes qu'il reste avant six heures, je voudrais en profiter pour soulever, à l'occasion de ce débat, un problème que nous connaissons actuellement dans le comté de Rouyn-Noranda et qui relève du ministère de l'Éducation.

En effet, je me reporterai à différentes questions que je posais en Chambre à l'honorable ministre de l'Éducation, qui, malheureusement, n'est pas des nôtres aujourd'hui. Mais il s'agit de décisions prises par la Commission scolaire de Rouyn-Noranda pour fermer les écoles de certaines paroisses du comté, ce qui est une source de conflits entre les parents des paroisses de Mont-Brun et de Destor.

En effet, aux dernières nouvelles et suite à des questions que je posais la semaine dernière, le ministère de l'Éducation cherche une solution acceptable pour les parties en cause. Mais, à ce jour, aucune solution n'a été trouvée ou annoncée. Il se trouve que les parents de ces deux paroisses concernées ont décidé de garder les élèves à la maison depuis la semaine dernière. Depuis déjà plusieurs jours, ils occupent les locaux de l'école de Mont-Brun, ainsi que les locaux de l'école de Destor. À compter de ce matin, à ce qu'on me dit, ils ont érigé des blocus pour empêcher les autobus scolaires du secondaire de se rendre à Rouyn-Noranda.

Alors, c'est un problème qui se pose dans cette partie de la province, que nous pouvons relier à un problème semblable qu'ont déjà connu les gens de la région de la Gaspésie, par exemple, lorsqu'on a fermé certaines paroisses.

Il se trouve que les résidents de ces paroisses ont décidé tout simplement de ne pas laisser fermer leurs paroisses. Comme pour eux, la fermeture des écoles de leurs paroisses signifie

déjà une fermeture, une intention du gouvernement d'en arriver un jour à fermer ces paroisses, les gens ont décidé de ne pas se laisser faire et de protester de la manière forte. Vous savez, je ne suis pas de ceux qui me mêlent trop souvent aux contestations; je ne pense pas que ce soit la meilleure façon de régler les problèmes, mais j'ai pris connaissance de ce dossier depuis le tout début. Au moment où la Commission scolaire de Rouyn-Noranda prenait la décision de fermer ces écoles dès septembre prochain, je sais que le ministère est intervenu par les moyens qu'il a à sa disposition. Je sais qu'une autre décision, ultérieurement, fut prise et que l'on a reporté cette décision d'un an ou deux.

Or, voici qu'après toutes ces décisions positives et négatives, la commission scolaire est revenue sur ses positions, la semaine dernière, et, une fois de plus, a décidé d'annoncer la fermeture des écoles de Mont-Brun et de Destor.

Malgré que je ne sois pas de ceux qui favorisent les contestations de ce genre, je dis que ces gens ont raison de ne pas se laisser faire dans les circonstances et je demande — je sais que, malheureusement, le ministre de l'Éducation n'est pas présent mais quelqu'un s'occupera sûrement de voir à ce qu'il soit mis au courant — au nom de ces gens, que le gouvernement intervienne avant qu'il ne soit trop tard.

Les gens de ces paroisses ne sont pas des gens qui, habituellement, contestent, et ce ne sont pas des gens, qui favorisent la violence. Mais, c'est ce que nous risquons si on ne leur donne pas justice, parce que ces gens-là ne demandent pas des choses impossibles, ils ne demandent pas des choses qu'ils n'ont pas ou que le gouvernement ne pourrait pas leur donner. Tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on les laisse tranquilles; tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on respecte leur droit, le droit des parents en matière d'éducation.

Ces gens sont situés à plus de 30 milles de Rouyn-Noranda. Comme vous le savez, dans cette région, même avec le transport scolaire, les distances font que les gens veulent chez eux l'école qu'ils ont présentement. Ils sont en droit de l'avoir parce que, dans d'autres régions, on conserve les écoles de paroisse dans des circonstances semblables.

Or, il se trouve que ces gens, qui ont alerté l'opinion publique, ont fait connaître publiquement un problème qui est le leur mais qui risque de devenir le problème de toutes les paroisses du comté de Rouyn-Noranda ou d'Abitibi-Est ou d'Abitibi-Ouest ou d'autres régions du Québec.

Je demande, au nom de cette population, que le gouvernement intervienne avant qu'il ne soit trop tard, avant que ce conflit ne dégénère en violence. Je sais que ces gens ne veulent pas que cela dégénère en violence. Ils prendront toutes leurs responsabilités, mais la meilleure façon d'éviter que cela ne tourne mal, c'est de prendre les dispositions utiles.

Je me fie au vice-premier ministre, en l'absence du ministre de l'Éducation, pour que le gouvernement soit saisi de ce problème et prenne des mesures immédiatement.

Étant donné qu'il est six heures, je n'irai pas plus loin et je n'obligerai pas la Chambre à siéger ce soir sur ce sujet, qui est le sixième des crédits. Je suis bien prêt à terminer mon intervention; je me fie aux grands signes que me fait le vice-premier ministre présentement. Ce n'est pas un signe que vous me faites?

M. LEVESQUE: Il ne faudrait pas interpréter tous les signes que je fais comme étant aussi favorables aux thèses du député de Rouyn-Noranda.

M. SAMSON: M. le Président...

M. LEVESQUE: Mais ce que j'ai indiqué, c'est que je ferai part au ministre de l'Éducation des remarques du député de Rouyn-Noranda.

M. SAMSON: Avec, évidemment, toute la conviction qu'on vous connaît...

M. LEVESQUE: J'essaierai de transmettre la conviction...

M. SAMSON: ... avec tout le pouvoir de conviction qu'on vous connaît...

M. LEVESQUE: ... dont a fait preuve le député de Rouyn-Noranda.

M. SAMSON: M. le Président, je pense qu'avec ce genre de déclaration du vice-premier ministre, on peut s'attendre à ce que quelqu'un va en entendre parler. Je vous remercie, M. le Président.

LE PRÉSIDENT (M. Blank): Articles 1, 2, 3, 4, 5, adoptés.

M. BLANK (Président de la commission plénière): M. le Président, j'ai l'honneur de faire rapport que le bill 23 est adopté sans amendement.

LE PRÉSIDENT: Ce rapport est-il agréé?

M. ROY: Je serais tenté de demander le vote, M. le Président, mais comme on a déjà voté une fois, aujourd'hui, je ne le demanderai pas.

M. GARNEAU: ... l'a demandé.

LE PRÉSIDENT: Nous allons mettre aux voix le projet de loi no 23. Les première, deuxième et troisième lectures du projet de loi sont-elles adoptées?

Adopté.

Première, deuxième et troisième lectures

LE SECRÉTAIRE ADJOINT: Premier

deuxième et troisième lectures de ce projet de loi. First, second and third reading of this bill.

M. LEVESQUE: M. le Président, je propose l'ajournement de la Chambre à demain, quinze heures, tout en rappelant aux honorables membres de cette Assemblée les commissions de ce soir et de demain matin, qui ont été annoncées antérieurement.

LE PRESIDENT: Cette motion est-elle adoptée?

Adopté.

L'Assemblée ajourne ses travaux à demain quinze heures.

(Fin de la séance à 18 h 3)

Compte rendu des débats de la Chambre

L'édition quotidienne du journal des Débats paraît le surlendemain de chaque séance.

Elle comprend le texte des discours et des interventions dans la langue où ils ont été prononcés à l'Assemblée nationale.

Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires une heure après le discours.

Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leur propre discours et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de faits ou des fautes de forme.

Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.

Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. Il est disponible au coût de \$2. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.

On s'abonne au journal des Débats en envoyant au comptable de l'Assemblée nationale \$8 par année. (Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances).

Le directeur.
Benoît Massicotte,
Bureau: 74-A
Téléphone: 643-2890